



arverne
GROUP

Membre d'Arverne Group
entreprise à mission

2gré



*Mise à jour des informations relatives à la demande de Permis
Exclusif de Recherches de Lithium et substances connexes de
La Plaine du Rhin de 2gré
(Anciennement Georhin)
Version allégée*

2.

Capacités financières

Rédaction du document

Référence interne	Date	Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
2_PER de La Plaine du Rhin	19/10/2023	Romain DUHAMEL	Damien BEVILLON	Pierre BROSSOLLET

Diffusion du document

Date	Destinataire	Organisme	Version numérique	Version papier
25/09/2023		DGALN / BRESS	1	0
25/09/2023		DREAL	1	0

2gré - 49 Route d'Agen 47310 Estillac
Adresse de correspondance : 2gré chez Arverne Group, 2 avenue Pierre Angot 64000 Pau
SAS au capital de 3 210 000 € | RCS AGEN 529 770 646 | Siret : 529 770 646 00030 | Code APE 7112B

www.2gre.fr

Table des matières

1	Capacités financières	6
1.1	Opération financière sur ARVERNE GROUP.....	6
1.2	Fonds Propres	9
1.3	Partenaires bancaires	11
1.4	Assurance	11
ANNEXES.....		13

Table des figures

Figure 1: Extrait du communiqué de la fusion entre ARVERNE GROUP et TRANSITION	7
Figure 2: Calendrier de fusion des sociétés.	8

Table des tableaux

Tableau 1: Extrait du Bilan retraité du groupe ARVERNE au 31 décembre 2022	10
Tableau 2: Extrait des fonds propres post fusion au 31/12/2022.	10

1 Capacités financières

Selon le décret n°2006-648 du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers et aux titres de stockage souterrain, le demandeur d'un titre d'exploration ou d'exploitation de mines est autorisé à fournir tout document ou information nécessaire à l'examen de la demande et la justification de ces capacités financières.

2gré en tant que filiale à 100% d'ARVERNE GROUP bénéficie des capacités financières de sa maison mère. Ces capacités sont décrites à travers celles d'ARVERNE GROUP ci-dessous.

1.1 Opération financière sur ARVERNE GROUP

Une opération financière sur ARVERNE GROUP est en cours en 2023 qui consiste :

1. en la fusion entre ARVERNE GROUP et la société TRANSITION ;
2. puis l'entrée d'investisseurs par des accords de souscription d'actions nouvelles dans le cadre d'une opération de PIPE (Private Investment in Public Equity ou opération de capital investissement).

Pre-fusion, ARVERNE GROUP SAS bénéficie de l'actionnariat de fond privés, dont les actionnaires au 31/12/2022 sont présentés en annexe.

Une opération majeure pour ARVERNE GROUP et par conséquent ses filiales dont 2gré vient d'être conclue le 15 juin 2023. Un extrait du communiqué est indiqué ci-dessous, et est disponible en version complète en annexe :

Fusion ARVERNE GROUP et TRANSITION

En date du 1^{er} février 2023, ARVERNE GROUP et TRANSITION ont signé une lettre d'intention dans le but de procéder au Rapprochement d'Entreprises au cours duquel TRANSITION acquerra tous les actifs et passifs d'ARVERNE GROUP par le biais de la Fusion.

TRANSITION et ARVERNE GROUP ont conclu avec des Investisseurs, des accords de souscription dans le cadre d'une opération de PIPE (Private Investment in Public Equity ou opération de capital investissement). En contrepartie de leur investissement, les Investisseurs PIPE recevront de nouvelles Actions Ordinaires de TRANSITION. Le pourcentage définitif de détention des actionnaires actuels d'ARVERNE GROUP fait l'objet d'une hypothèse de 53% dans le capital social de TRANSITION mais dépendra du montant de la trésorerie disponible de TRANSITION à la date de réalisation de la Fusion et ce incluant le montant définitif du PIPE, qui n'est pas connu à la date de l'IBC.

Acquisitions et cessions réalisées par ARVERNE GROUP depuis le 31 décembre 2022

En date du 31 janvier 2023, ARVERNE GROUP a finalisé l'acquisition de la société mère GEORHIN ainsi que de 12 de ses filiales détenues à 100 % (le « Groupe GEORHIN ») pour un montant de 1 euro accompagné d'un complément de prix de 1,62 million d'euros. Ce groupe, spécialisé dans le développement de projets géothermiques en France, est titulaire de cinq permis exclusifs de recherche.

De plus, en date du 31 janvier 2023, le groupe ARVERNE a cédé la société ARVERNE DRILLING à un tiers pour un montant de 3 456 milliers d'euros.

Le 14 mars 2023, LITHIUM DE France, l'une des filiales du groupe ARVERNE, a annoncé la finalisation avec succès d'une levée de fonds d'un montant total de 44 millions d'euros, afin de financer sa campagne d'exploration, de tests et de forage dans l'objectif d'exploiter les ressources en lithium des zones identifiées. ARVERNE GROUP y a souscrit à hauteur de 20 millions d'euros. Cette opération est une condition contraignante de l'accord signé entre le SPAC TRANSITION et ARVERNE GROUP et figure à ce titre dans l'Information Financière Pro Forma Non Auditée.

Dans le cadre de l'acquisition du Groupe GEORHIN, de l'augmentation de capital de la société LITHIUM DE FRANCE, filiale d'ARVERNE GROUP, et plus généralement du projet de Regroupement d'Entreprises, ARVERNE GROUP a mis en place un programme d'émission d'obligations convertibles d'un montant global de 30 millions d'euros, afin de financer ces opérations. A date, seule la première tranche de 15 millions d'euros a été émise, et souscrite par 2 des 3 fondateurs de TRANSITION.

Les présentes Informations Financières Pro Forma Non Auditées ont pour objet d'illustrer (i) les effets significatifs que la Fusion et le PIPE auraient eus sur TRANSITION et ARVERNE GROUP ainsi que (ii) les effets des opérations d'acquisition, de cession et de financements

réalisées par ARVERNE GROUP postérieurement au 31 décembre 2022 dans la mesure où elles constituent des étapes préalables à la Fusion :

- Comme si ces opérations avaient eu lieu le 31 décembre 2022 pour les besoins du Bilan Pro Forma non audité à cette date ;
- Comme si ces opérations avaient eu lieu le 1^{er} janvier 2022 pour les besoins du compte de résultat Pro Forma non audité pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Figure 1: Extrait du communiqué de la fusion entre ARVERNE GROUP et TRANSITION

L'opération a pour vocation de créer le contexte financier pour faire émerger un champion français de la géothermie et du lithium géothermal. Cette opération permettra en outre au groupe Arverne de bénéficier des avantages afférents au statut de société cotée, à savoir :

- un accès facilité au capital, permettant une certaine sécurité et autonomie financière ;
- une gouvernance et des publications financières respectant les plus hauts standards de transparence ;
- une amélioration de la notoriété de la marque Arverne auprès des candidats et des potentiels clients et partenaires du groupe (en se positionnant en « futur leader français de la production géothermique et de l'extraction de lithium bas carbone au service de la transition énergétique ») ; et
- une liquidité des actions permettant de faciliter l'acquisition de sociétés cibles rémunérée par l'émission de titres Arverne Group.

La notice préparatoire à l'entrée en bourse (IBC) précise :

La combinaison des expertises et des moyens d'Arverne Group et de Transition permettra d'accélérer la croissance de l'activité de valorisation des ressources du sous-sol au service de la transition énergétique, avec comme principal objectif d'atteindre un chiffre d'affaires compris entre 200 et 350 millions d'euros en 2027 et entre 800 et 1 150 millions d'euros en 2030.

Ce rapprochement d'entreprises se fera sur la base d'une valeur des titres d'Arverne Group de 166 millions d'euros et une valeur des titres Transition (émis ou à émettre) d'environ 148 millions d'euros¹, correspondant à une valeur d'entreprise proforma pour l'ensemble d'environ 257 millions d'euros².

L'accord prévoit que la fusion des sociétés sera réalisée selon le calendrier ci-dessous :

Dates	Principales étapes
21 juin 2023	Début de la période de rachat des Actions B
21 juin 2023	Publication au BALO de l'avis de convocation de l'assemblée spéciale des titulaires d'Actions B
20 juillet 2023	Fin de la période de rachat des Actions B
24 juillet 2023	Communiqué de presse concernant le niveau de rachat des Actions B
26 juillet 2023	Assemblée spéciale des titulaires d'Actions B
Juillet 2023	Signature du Traité de Fusion
Juillet 2023	Communiqué de presse sur les principaux termes et conditions de la Fusion
Août/septembre 2023	Publication au BALO de l'avis de convocation à l'assemblée générale mixte de Transition
Août/septembre 2023	Approbation du Prospectus de Fusion par l'AMF
Septembre/octobre 2023	Assemblée générale mixte des actionnaires de Transition
	Assemblée générale des actionnaires d'Arverne
Septembre/octobre 2023	Règlement et livraison des actions à émettre dans le cadre du PIPE - Réalisation du PIPE
	Règlement et livraison des actions à émettre dans le cadre de la Fusion - Réalisation de la Fusion
Septembre/octobre 2023	Annulation des Actions B rachetées et paiement par Transition du prix de rachat aux Actionnaires Retrayants.

Figure 2: Calendrier de fusion des sociétés.

Post-opération de fusion, Arverne Group sera absorbée par Transition SA qui sera renommée Arverne Group SA et dont le siège social sera déménagé à Pau. Post-fusion, la nouvelle entité restera détenue et contrôlée par ses actionnaires historiques actuels à hauteur d'environ 53%. Le reste du capital sera détenu par les

fondateurs historiques de Transition SA ainsi que par de nouveaux investisseurs tels qu'**ADEME Invest**, **Crédit Mutuel Equity**, et **Renault**.

L'accord prévoit que le Président de Arverne Group et donc de 2^{gré} reste inchangé.

Les données relatives aux actionnaires d'Arverne Group seront mise à jour post opération boursière. A ce jour elles restent sans modifications.

A l'issue du rapprochement :

- Pierre Brossollet sera nommé président-directeur général de Transition SA et celle-ci sera renommée « Arverne Group ».
- L'équipe dirigeante actuelle du groupe Arverne resterait inchangée.
- Le conseil d'administration de la société fusionnée serait, quant à lui, composé de Pierre Brossollet et d'un de ses représentants, de Xavier Caitucoli, d'un représentant de l'ADEME (en sa qualité d'investisseur stratégique) et d'administrateurs indépendants conformément aux règles de marché applicables. Un ou plusieurs autres investisseurs stratégiques pourraient également y être représentés, en fonction du montant qu'ils s'engageraient à investir dans l'augmentation de capital précitée.

A titre conservatoire, une information relative à l'article 43 du décret n°2006 648 a été effectuée auprès du Ministre en charges des Mines.

1.2 Fonds Propres

Les comptes proforma Arverne Group suite aux opérations du premier trimestre 2023 (dont l'acquisition de Géorhin et la levée de fonds Série B Lithium de France), font apparaître des fonds propres à hauteur de 36 476 milliers d'euros (Tableau 1).

Tableau 1: Extrait du Bilan retraité du groupe ARVERNE au 31 décembre 2022

En milliers EUR	Bilan consolidé du groupe Arverne au 31 déc. 2022	Cession d'Arverne Drilling Note 6.1	Acquisition de Georhin Note 6.2	Aug. capital de Lithium de France, émission d'OC et ann. du put Note 6.3 et 6.4	Bilan consolidé retraité du groupe Arverne au 31 déc. 2022
Actifs					
Ecart d'acquisition			37 975		37 975
Immobilisations incorporelles	4 475		9 481		13 956
Immobilisations corporelles	6 685		281		6 966
Actifs financiers non courants	20		116		136
Impôts différés actifs					
Total actifs non-courants	11 180		47 852		59 032
Stocks et en-cours			413		413
Créances clients et actifs de contrat	161		6 506		6 667
Créances d'impôt exigibles	57				57
Autres actifs financiers	72				72
Autres actifs courants	891		23		914
Compte séquestre					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 165	3 456	413	39 000	46 033
Actifs destinés à être cédés	5 175	(5 175)			
Total actifs courants	9 521	(1 719)	7 354	39 000	54 156
Total Actif	20 701	(1 719)	55 206	39 000	113 189
Passif					
Capital	314				314
Primes liées au capital	843				843
Autres réserves	(7 005)			10 423	3 418
Résultats accumulés	1 850		938	7 439	10 227
Résultat de l'exercice	(1 646)	5 682	(938)		3 098
Capitaux propres - part du groupe	(5 644)	5 682		17 862	17 900
Participations ne donnant pas le contrôle	748			17 828	18 577
Total capitaux propres	(4 896)	5 682		35 690	36 476
Emprunts et dettes financières	5 116		15 425		20 540
Autres passifs financiers			1 272	15 000	16 272
Passifs financiers dérivés					
Dettes locatives	23				23
Passif au titre des engagements liés au personnel	44				44
Impôts différés passifs non-courants	3		24 668		24 671
Total passifs non-courants	5 186		41 365	15 000	61 551
Emprunts et dettes financières - courant	12		3 696		3 707
Autres passifs financiers et dérivés	11 689			(11 689)	
Dettes locatives - courant	26				26
Impôts différés passifs courants					
Dettes fournisseurs	907		9 816		10 723
Dettes d'impôt exigible	174				174
Autres passifs courants	202		330		531
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	7 401	(7 401)			
Total passifs courants	20 411	(7 401)	13 841	(11 689)	15 162
Total Passif	20 701	(1 719)	55 206	39 000	113 189

Les **fonds propres post fusion**, ramenés à un équivalent 31/12/2022, sont précisés dans le Tableau 2, pour un montant total de **151 938 milliers d'euros**.

Tableau 2: Extrait des fonds propres post fusion au 31/12/2022.

3.3. Ajustements bilantiels relatif au Rapprochement d'Entreprises

	PIPE	Redemption	Fusion	Coûts de transaction	Ajust. pro forma liés au rappro. d'entreprises
<i>En milliers EUR</i>	Note 8.1	Note 8.2	Note 8.3	Note 8.4	
Actifs					
Total actifs non-courants					
Compte séquestre			(206 578)		(206 578)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	150 000	(206 500)	206 578	(13 140)	136 938
Actifs destinés à être cédés					
Total actifs courants	150 000	(206 500)		(13 140)	(69 640)
Total Actif	150 000	(206 500)		(13 140)	(69 640)
Passif					
Capital	165	(207)	(149)		(190)
Primes liées au capital	164 835	(206 294)	201 986	(8 518)	152 010
Autres réserves					
Résultats accumulés			53 506		53 506
Résultat de l'exercice			(48 766)	(4 622)	(53 388)
Capitaux propres - part du groupe	165 000	(206 500)	206 578	(13 140)	151 938
Participations ne donnant pas le contrôle					
Total capitaux propres	165 000	(206 500)	206 578	(13 140)	151 938
Emprunts et dettes financières					
Autres passifs financiers	(15 000)				(15 000)
Total passifs non-courants	(15 000)				(15 000)
Emprunts et dettes financières - courant			(206 578)		(206 578)
Total passifs courants			(206 578)		(206 578)
Total Passif	150 000	(206 500)		(13 140)	(69 640)

En annexes, se trouvent les documents suivants :

- Comptes et bilan de résultats de la société 2gré
- Comptes et bilan de résultats d'Arverne Group

1.3 Partenaires bancaires

Les principaux partenaires financiers d'Arverne Group et 2gré sont :

- BNP Paribas
- La Palatine
- Ademe Invest
- BPI France

1.4 Assurance

2gré (Georhin) a mis en place des assurances dédiées pour le développement de la géothermie et minéraux connexes sur le territoire, négociées avec les assureurs adéquats en la matière de :

- Prise en charge de l'expertise en cas de sinistre ;
- Etat des lieux préalables ;
- Charge de la preuve appartient à 2gré, et non aux tiers.

Les niveaux d'assurance sont :

En permanence :

- RC Exploitation Protection environnementale : couvre la responsabilité de l'Assuré pour des atteintes à l'environnement ou dommages environnementaux. 20 M€ ;
- RC PRO Civile Générale / exploitation : couvre la responsabilité générale en période opérationnelle ou d'exploitation ou de surveillance de site 10 M€.

En période de forage et de test :

- RC PRO Georhin pour la période de forage et de tests, à hauteur de 100M€, couvrant les risques de sismicité, de gonflement des sols et de pollution de la nappe phréatique. Cette couverture englobe également une couverture sur la campagne de mesures géophysiques ;
- RC Maitre d'Ouvrage (MO) pour la période de forage et de tests couvrant les tiers en particulier pour tous les risques dont ceux-ci-dessus avec un plafond de 20M€.

Les niveaux d'assurance RC PRO et RC MO sont présentés en annexe.

ANNEXES

- Actionnaires au 31/12/2022 d'Arverne Group
- Comptes et bilan de résultats de la société 2^{gré}
- Comptes et bilan de résultats d'Arverne Group
- Assurance RC PRO
- Assurance RC MO

Actionnariat du groupe Arverne pré-fusion avec Transition et opération PIPE.

RAISON SOCIALE DE LA SOCIETE : ARVERNE GROUP
 NUMERO SIREN : 850 295 957

ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES

Prénom	Nom	Date de naissance	Pays de naissance	Ville de naissance	Pays de résidence	Pays de nationalité	Total % du capital social détenu	Nb d'actions	Contact
David	MERLE	13/12/1973	France	TOULOUSE	Suisse	France	4,14%	900	David Merle
Jacques	MARRAUD DES GROTTES	01/05/1952	France	SAUVIAC	France	France	1,39%	302	Jacques Marraud des Grottes

ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES

Raison Sociale	SIREN (ou équivalent)	Pays d'immatriculation	Total % du capital social détenu	Nb d'actions	Contact
AROSCO	847 849 437	France	56,22%	12 228	Pierre Brossollet
GROUPE ELANJE	848 368 320	France	5,16%	1 123	Damien Bévillon
NEW ESSENCE CONSULTING	844 642 868	France	8,28%	1 800	Guillaume Tarnaud
STOKKA	808 948 392	France	4,14%	900	Sébastien Renaud
EMERODE	840 244 354	France	0,66%	144	Marc de Rodelec
ALHIA GREEN	492 744 925	France	5,19%	1 129	Gilles Lebreux
LANGA INTERNATIONAL	833 833 866	France	4,82%	1 049	Julien Calmette
PICCOLO 5 SA	B178060	Luxembourg	10,01%	2 177	Sylvain Goupille
TOTAL % du capital social détenu (= 100%)			100,00%	21 752	

Détail des Comptes

GEORHIN

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 07/03/23

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 16.10

Bilan Actif (2050)						
	Brut	Amortissements	Net 31/12/2022	Net N-1 31/12/2021	Variation En valeur	En %
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Concessions, brevets et droits similaires	9 794 905,67	314 237,65	9 480 668,02	9 293 925,89	186 742,13	2,01
20500000 Concessions et droits similaire	9 480 668,02		9 480 668,02	9 293 925,89	186 742,13	2,01
20510000 Licences & Logiciels	314 237,65		314 237,65	314 237,65		
28050000 Amort. concessions et droits ...		314 237,65	-314 237,65	-314 237,65		
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., matériel et out. industriels	242 079,40	184 056,06	58 023,34	104 059,04	-46 035,70	-44,24
21540000 Materiel industriel	242 079,40		242 079,40	251 373,20	-9 293,80	-3,70
28154000 Amort. Matériel Industriel		184 056,06	-184 056,06	-147 314,16	-36 741,90	-24,94
Autres immobilisations corporelles	160 510,86	152 572,98	7 937,88	16 424,55	-8 486,67	-51,67
21810000 Insta. gene. agenc. et amen. di	21 425,55		21 425,55	21 425,55		
21820000 Materiel de transport	10 039,46		10 039,46	10 039,46		
21830000 Materiel Informatique	129 045,85		129 045,85	136 997,46	-7 951,61	-5,80
28181000 Amort. instal. gene. agenc. et		13 947,83	-13 947,83	-11 805,27	-2 142,56	-18,15
28182000 Amort. materiel de transport		10 039,46	-10 039,46	-9 710,38	-329,08	-3,39
28183000 Amort. materiel informatique		128 585,69	-128 585,69	-130 522,27	1 936,58	1,48
Immobilisations financières						
Autres participations	2 526 505,00	2 526 400,00	105,00	105,00	0,00	
26100001 Titres FORAGELEC	241 200,00		241 200,00	241 200,00		
26100003 Titres GEOECK (ex GEOPHA	1 000,00		1 000,00	1 000,00		
26100004 Titres GEOFORON	1 000,00		1 000,00	1 000,00		
26100005 Titres GEOLONS	1 000,00		1 000,00	1 000,00		
26100006 Titres GEOHURT	1 000,00		1 000,00	1 000,00		
26100007 Titres ENESOL GEOTHERMIE	565 000,00		565 000,00	565 000,00		
26100008 Titres GEOVEN	600 000,00		600 000,00	600 000,00		
26100009 Titres GEOVAL	1 000,00		1 000,00	1 000,00		
26100010 Titres GEOTHERMIX	200 100,00		200 100,00	200 100,00		
26100012 Titres GEOVIS	5 000,00		5 000,00	5 000,00		
26100013 Titres FONGEOM	910 000,00		910 000,00	910 000,00		
26100014 Titres GEOVEN ELECTRICITE	100,00		100,00	100,00		
26180000 Autres titres (parts sociales B	105,00		105,00	105,00		
29610000 Dépré. Titres de participation		2 526 400,00	-2 526 400,00	-2 526 400,00		
Autres immobilisations financières	633,00		633,00	633,00	0,00	
27500000 Depots et cautionnements ver	633,00		633,00	633,00		
TOTAL (II)	12 724 633,93	3 177 266,69	9 547 367,24	9 415 147,48	132 219,76	1,40
ACTIF CIRCULANT						
Stocks						
Matières premières, approvisionnements	1 146 122,88	784 883,58	361 239,30	364 008,67	-2 769,37	-0,76
32200000 Fournitures consommables	1 146 122,88		1 146 122,88	1 173 971,05	-27 848,17	-2,37
39200000 Dépré. Autres approvisionnem		784 883,58	-784 883,58	-809 962,38	25 078,80	3,10
Avances et acptes versés sur cdes				4 000,00	-4 000,00	-100,00
40910000 Fournisseurs - Avances et ac				4 000,00	-4 000,00	-100,00
Créances						
Clients et comptes rattachés	34 640 382,27	28 849 386,03	5 790 996,24	5 783 631,93	7 364,31	0,13
41100000 Clients	34 355 383,24		34 355 383,24	13 754,72	34 341 628,52	249671,59
41600000 Clients douteux ou litigieux	263 880,00		263 880,00	263 880,00		
41800000 Clients - Prod. non factures	21 119,03		21 119,03	34 355 383,24	-34 334 264,21	-99,94
49100000 Depreciations des comptes Cli		28 849 386,03	-28 849 386,03	-28 849 386,03		
Autres créances	38 906 648,72	38 477 344,85	429 303,87	1 224 906,34	-795 602,47	-64,95
40100000 Fournisseurs	14 481,92		14 481,92	4 889,10	9 592,82	196,21
40980000 R.R.R. a obtenir, avoirs non re	3 528,00		3 528,00		3 528,00	
42100000 Personnel - Remunerations du				1 749,63	-1 749,63	-100,00
42870100 Activité Partielle	318,65		318,65		318,65	
43735000 Caisse prevoyance				162,27	-162,27	-100,00
44100000 Etat - Subventions à recevoir	24 857,00		24 857,00	43 578,42	-18 721,42	-42,96

Détail des Comptes

GEORHIN

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 07/03/23

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 16.10

Bilan Actif (2050)						
	Brut	Amortissements	Net 31/12/2022	Net N-1 31/12/2021	Variation En valeur	Variation En %
44566030 TVA ded. s/ abs 20% (enc. en	365 723,27		365 723,27	373 722,14	-7 998,87	-2,14
44583000 Credit de TVA rembt. demande	15 086,00		15 086,00	18 992,00	-3 906,00	-20,57
44586000 TVA s/ facture non parvenues	5 309,03		5 309,03	2 824,00	2 485,03	88,00
45510002 C/COURANT FONGEOM	162 691,64		162 691,64	138 960,29	23 731,35	17,08
45510003 C/C GEOTHERMIX	101 985,99		101 985,99	101 985,99		
45525000 C/C GEOVAL	620 729,01		620 729,01	606 314,53	14 414,48	2,38
45540000 C/C GEOVIS	10 380,28		10 380,28	784 539,54	-774 159,26	-98,68
45545000 C/C GEOECK (ex GEOHAUT	910 097,92		910 097,92	890 063,84	20 034,08	2,25
45545100 C/C GEOECK PRODUCTION	774,04		774,04	774,04		
45555000 C/C GEOHURT	179 766,76		179 766,76	173 130,35	6 636,41	3,83
45555100 C/C GEOHURT PRODUCTION	476,63		476,63	476,63		
45560000 C/C GEOLONS	62 134,18		62 134,18	60 519,02	1 615,16	2,67
45565000 C/C GEOVEN	36 372 299,31		36 372 299,31	36 351 452,08	20 847,23	0,06
45566000 C/C GEOVEN PRODUCTION	425,94		425,94	425,94		
45567000 C/C GEOVEN ELECTRICITE	838,44		838,44	838,44		
45570000 C/C GEOFORON	54 744,71		54 744,71	53 540,06	1 204,65	2,25
49500000 Dépré. Comptes groupe et as		38 477 344,85	-38 477 344,85	-38 384 031,97	-93 312,88	-0,24
Divers						
Disponibilités	169 990,59		169 990,59	547,06	169 443,53	30973,48
51211000 BNP PARIBAS				26,74	-26,74	-100,00
51214000 Themis Banque	169 943,53		169 943,53		169 943,53	
51260000 LCL	26,71		26,71		26,71	
51270000 CAISSE D'EPARGNE REM	20,35		20,35	20,32	0,03	0,15
51290000 Crédit Agricole Pyrénées Gasg				500,00	-500,00	-100,00
COMPTES DE RÉGULARISATION						
Charges constatées d'avances				1 712,47	-1 712,47	-100,00
48600000 Charges constatees d'avance				1 712,47	-1 712,47	-100,00
TOTAL (III)	74 863 144,46	68 111 614,46	6 751 530,00	7 378 806,47	-627 276,47	-8,50
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	87 587 778,39	71 288 881,15	16 298 897,24	16 793 953,95	-495 056,71	-2,95

Détail des Comptes

GEORHIN

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 07/03/23

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 16.10

Bilan Passif (2051)				
	Net 31/12/2022	Net N-1 31/12/2021	Variation	
			En valeur	En %
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel	3 210 000,00	3 210 000,00	0,00	
10130000 Capital Social	3 210 000,00	3 210 000,00		
Réserve légale	33 303,63	33 303,63	0,00	
10610000 Réserve légale	33 303,63	33 303,63		
Report à nouveau	-63 922 549,72	-62 536 469,61	-1 386 080,11	-2,22
11900000 Report a nouveau (debiteur)	-63 922 549,72	-62 536 469,61	-1 386 080,11	-2,22
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-668 528,30	-1 386 080,11	717 551,81	51,77
Subventions d'investissement	228 330,00	228 330,00	0,00	
13116000 Subv. Invest. Ademe Acqu. Lons	178 330,00	178 330,00		
13117000 Subv. Invest. Ademe Acqu. Valence	50 000,00	50 000,00		
TOTAL (I)	-61 119 444,39	-60 450 916,09	-668 528,30	-1,11
AUTRES FONDS PROPRES				
Avances conditionnées	1 301 451,13	1 301 451,13	0,00	
16740200 Avces. ADEME	1 301 451,13	1 301 451,13		
TOTAL (II)	1 301 451,13	1 301 451,13	0,00	
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES				
DETTES				
Emprunts et dettes auprès établ. de crédits	13 850 580,59	13 639 568,54	211 012,05	1,55
16400001 Pret DOS0065925/00	720 000,00	720 000,00		
51210000 Banque Populaire	136 592,62	37 890,77	98 701,85	260,49
51211000 BNP PARIBAS	3,26		3,26	
51212000 CIC Sud Ouest	25 927,31	15 196,24	10 731,07	70,62
51213000 Crédit Agricole Alsace Vosges	227,06	135,94	91,12	67,03
51240000 Credit Agricole	428,01	379,99	48,02	12,64
51250000 CAISSE D'EPARGNE	10 618,34	4 628,40	5 989,94	129,42
51260000 LCL		33,12	-33,12	-100,00
51900000 Concours bancaires courants	12 956 783,99	12 861 304,08	95 479,91	0,74
Emprunts et dettes financières divers	54 132 150,79	54 132 150,79	0,00	
45510001 C/C COMPAGNIE DES CHATEAUX	54 132 150,79	54 132 150,79		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 303 885,19	2 340 303,43	-36 418,24	-1,56
40100000 Fournisseurs	2 256 936,89	2 308 005,43	-51 068,54	-2,21
40110000 Fournisseurs UE		3 834,00	-3 834,00	-100,00
40111000 Fournisseurs HORS UE	2 494,10		2 494,10	
40810000 Factures non parvenues	44 454,20	28 464,00	15 990,20	56,18
Dettes fiscales et sociales	5 827 573,93	5 831 396,15	-3 822,22	-0,07
42820000 Dettes prov. congés payés	4 133,24	14 625,37	-10 492,13	-71,74
43100000 URSSAF + Pole emploi	21 519,86	20 824,32	695,54	3,34
43732000 Caisse retraite cadre	10 933,51	9 500,03	1 433,48	15,09
43735000 Caisse prévoyance	421,74		421,74	
43736000 Mutuelle	592,32	545,32	47,00	8,62
43750000 Formation Continue	3 747,76	3 366,93	380,83	11,31
43760000 Taxe Apprentissage	877,12	1 199,50	-322,38	-26,88
43770000 AESATT	26,17	5,48	20,69	377,55
43820000 Charges sur congés à payer	1 567,47	5 248,40	-3 680,93	-70,13
44210000 DGFIP - Prélèvement à la source	375,69	335,59	40,10	11,95
44571400 TVA collectée 20% (enc. en att.)	5 769 877,21	45 426,00	5 724 451,21	12601,71
44585000 TVA sur avoir à recevoir	588,00		588,00	
44587000 TVA s/ facturation à établir	3 519,84	5 725 897,21	-5 722 377,37	-99,94
44860000 Etat - Autres charges à payer	9 394,00	4 422,00	4 972,00	112,44
Autres dettes	2 700,00		2 700,00	
41100000 Clients	2 700,00		2 700,00	
COMPTES DE RÉGULARISATION				
TOTAL (IV)	76 116 890,50	75 943 418,91	173 471,59	0,23
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	16 298 897,24	16 793 953,95	-495 056,71	-2,95

Détail des Comptes

GEORHIN

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 07/03/23

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 16.10

Compte de Résultat (2052)				
	Net 31/12/2022	Net N-1 31/12/2021	Variation	
			En valeur	En %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Ventes de marchandises	16 437,35		16 437,35	
70709000 Ventes marchandises export	16 437,35		16 437,35	
Production vendue de services	86 886,86	535 787,19	-448 900,33	-83,78
70600000 Etudes et prestations de services	86 886,86	325 342,69	-238 455,83	-73,29
70800000 Produits des activités annexes		210 444,50	-210 444,50	-100,00
Chiffres d'affaires nets	103 324,21	535 787,19	-432 462,98	-80,72
Production immobilisée	186 742,13	471 770,71	-285 028,58	-60,42
72100000 Prod. immobilisée - Incorporelles	186 742,13	471 770,71	-285 028,58	-60,42
Reprises sur amort. et prov., transf. de ch	31 078,74	300 574,10	-269 495,36	-89,66
78170000 Rep/prov. dépréciation actifs circ	25 078,80	297 629,42	-272 550,62	-91,57
79100000 Transferts de charges exploitation	5 999,94	2 944,68	3 055,26	103,76
Autres produits	90,34	28,37	61,97	218,43
75600000 Gains de change s/creance&dette com	17,54		17,54	
75800000 Produits divers de gestion courante	72,80	28,37	44,43	156,61
Total des produits d'exploitation (I)	321 235,42	1 308 160,37	-986 924,95	-75,44
CHARGES D'EXPLOITATION				
Variation de stock (marchandises)	27 848,17	433 422,29	-405 574,12	-93,57
60370000 Variation stocks marchandises	27 848,17	433 422,29	-405 574,12	-93,57
Achat mat. 1ère et autres appro.	1 465,61	78,50	1 387,11	1767,02
60210000 Achat matières consommables	1 465,61	78,50	1 387,11	1767,02
Autres achats et charges externes	555 930,08	820 986,32	-265 056,24	-32,29
60400000 Achats Etudes/prestat*services 20%	211 762,48	138 624,25	73 138,23	52,76
60400001 Servitude&indemn d'exploitation EXO	1 080,00	13 520,00	-12 440,00	-92,01
60400999 Achats etudes prestat* TVA EXO	5 000,00	8 008,00	-3 008,00	-37,56
60409900 Achats Etudes/Prestations hors CEE	600,00		600,00	
60420030 Achats Presta Serv. Puit 2 20% P	250,00	3 500,00	-3 250,00	-92,86
60429000 Achats Prestations Serv. Puit 2 UE	1 757,81	7 328,88	-5 571,07	-76,02
60611000 Electricité 20%D		-300,00	300,00	100,00
60630001 FOURNITURES, PETIT EQUIP 20%D	1 256,33	99,68	1 156,65	1160,36
60630005 FOURNITURES,PETIT EQUIP 5.5%D	69,30		69,30	
60640000 Fournitures administratives20%D	657,22	1 885,30	-1 228,08	-65,14
60640050 Fournitures administratives 5.5	64,35	74,25	-9,90	-13,33
61100000 Sous traitance generale		8 287,27	-8 287,27	-100,00
61300000 Locations	240,00		240,00	
61310007 Locat* Copieur CANON IRC 3320I 20%D		335,97	-335,97	-100,00
61310010 Location Copieur Canon C5235I	728,66	2 281,78	-1 553,12	-68,07
61320003 LOCATION 2B AV ENERGIE 67 BISCHHEIM		1 411,05	-1 411,05	-100,00
61330000 Location Matériel	1 902,02	1 741,58	160,44	9,21
61350001 Loc.FIAT DOBLO EJ 530 WA 20% P		558,34	-558,34	-100,00
61350002 Loc.FIAT DOBLO EJ 417 VX 20%P		562,28	-562,28	-100,00
61350003 LOC.FIAT DOBLO EP-082-JX 20%P		1 162,93	-1 162,93	-100,00
61350004 LOC.FIAT ET100LJ 20%P		802,31	-802,31	-100,00
61350014 LOC.CITROEN C4 EV-090-KY EXO TVA		648,34	-648,34	-100,00
61400000 Charges locatives et copropriete		563,36	-563,36	-100,00
61520001 Entretien mainten. vehicule loueurs		393,36	-393,36	-100,00
61540003 ENTRETIEN BASE DE VIE 20%P		445,20	-445,20	-100,00
61540004 ENTRETIEN GUESTHOUSE 20%P		1 258,74	-1 258,74	-100,00
61561000 Maintenance informatique 20%P		12 145,84	-12 145,84	-100,00
61561001 Maintenances Informatiques diverses	1 318,22	1 512,00	-193,78	-12,82
61561003 Maintenance Info.CEE		-79,86	79,86	100,00
61561900 Maintenaince Informatique HORS UE		147,86	-147,86	-100,00
61600000 Primes d'assurance bris de machines	3 117,67	3 276,79	-159,12	-4,86
61610002 ASSURANCES MULTIRISQUE EXO		44,14	-44,14	-100,00
61610004 ASSURANCE RC ENT.EXO	103 595,42	275 149,53	-171 554,11	-62,35
61612000 ASSURANCES FLOTTE EXO	192,51	1 570,56	-1 378,05	-87,74
61612200 ASSURANCES FLOTTES 20%P		1 978,00	-1 978,00	-100,00
62261000 Honoraires juridiques 20%P	106 659,21	171 217,42	-64 558,21	-37,71
62261001 HONORAIRES JURIDIQUES EXO	764,84	304,00	460,84	151,59
62263000 Honoraires CAC	16 500,00	17 175,00	-675,00	-3,93
62270000 Frais actes & contentieux	1 242,42	2 978,03	-1 735,61	-58,28
62280000 Honoraires divers 20% P	15 582,13	20 000,00	-4 417,87	-22,09
62300001 PUBLICITES,PUBLICAT°,RELAT° 20%P		950,52	-950,52	-100,00
62310000 Annonces&publicites&publication20%D		2 437,54	-2 437,54	-100,00

Détail des Comptes

GEORHIN

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 07/03/23

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 16.10

Compte de Résultat (2052)				
	Net	Net N-1	Variation	
	31/12/2022	31/12/2021	En valeur	En %
62400000 Transports biens et personnel 20%D		36,80	-36,80	-100,00
62430000 Transport divers 20%P	202,73		202,73	
62500001 FRAIS DEPLACEMENT EXO	1 225,97	2 913,14	-1 687,17	-57,92
62500010 FRAIS DEPLACEMENT 10%D	49,16		49,16	
62500020 FRAIS DEPLACEMENT 20%D	62,83	1 611,17	-1 548,34	-96,10
62520020 FRAIS DEPLACEMENT DIVERS 20%P	8 388,27	402,51	7 985,76	1983,99
62530000 Autoroute, telepeage20%P		29,40	-29,40	-100,00
62600000 Frais postaux et télécom.	690,35	4 062,45	-3 372,10	-83,01
62620000 Téléphone	219,96	228,71	-8,75	-3,83
62630000 Téléphone ORANGE 20%D	5 792,81	14 331,66	-8 538,85	-59,58
62630001 ORANGE LIVEBOX 20%		290,99	-290,99	-100,00
62630303 Téléphone+internet pau geothermie	26 612,26	30 387,12	-3 774,86	-12,42
62631000 Abonnement data	3 641,28	2 919,01	722,27	24,74
62710000 Frais bancaires	33 303,87	56 373,12	-23 069,25	-40,92
62810000 Cotisations diverses	1 400,00	1 400,00		
62810900 Cotisations diverses CEE		2 000,00	-2 000,00	-100,00
Impôts, taxes et versements assimilés	5 892,39	6 578,09	-685,70	-10,42
63120000 Taxe apprentissage	290,24	1 199,50	-909,26	-75,80
63300000 Autres organismes (impôts, taxes .)	1 283,00		1 283,00	
63310000 Formation	137,16		137,16	
63330000 Formation / paie	597,30	951,11	-353,81	-37,20
63511000 Taxe Professionnelle ET CVAE ET CFE	2 638,00	2 511,00	127,00	5,06
63720000 Taxe s/vehicules sociétés TVTS	926,00	1 911,00	-985,00	-51,54
63785000 Taxe AESATT	20,69	5,48	15,21	277,55
Salaires et traitements	94 669,33	184 398,30	-89 728,97	-48,66
64110000 Salaires bruts	100 906,46	170 312,77	-69 406,31	-40,75
64120000 Conges payes	-10 384,05	-11 128,80	744,75	6,69
64130000 Primes objectifs	2 551,35	552,38	1 998,97	361,88
64133000 Prime exceptionnelle		5 832,61	-5 832,61	-100,00
64136000 Prime precarite		929,69	-929,69	-100,00
64138000 Prime de panier	286,56	469,64	-183,08	-38,98
64140000 Indemnités Diverses Non Soumis	1 309,01	643,80	665,21	103,33
64141000 Indemnité Licenciement		1 177,67	-1 177,67	-100,00
64142000 Indemnités rupture conventionnelle		15 608,54	-15 608,54	-100,00
Charges sociales	32 650,26	67 179,32	-34 529,06	-51,40
64510000 URSSAF	26 770,92	53 448,70	-26 677,78	-49,91
64520000 Charges/ Prov. CP	-3 680,93	-5 104,78	1 423,85	27,89
64532000 Retraite cadre	6 398,45	14 192,08	-7 793,63	-54,92
64551000 Prevoyance cadre	1 693,23	2 880,91	-1 187,68	-41,23
64560000 Mutuelle	1 184,64	1 330,16	-145,52	-10,94
64750000 VISITES MEDICALES 20%P	283,95	432,00	-148,05	-34,27
64800000 Autres charges de personnel		0,25	-0,25	-100,00
Dotation d'exploitation				
Sur immobilisations - dot. aux amort.	49 796,00	64 652,66	-14 856,66	-22,98
68112000 Dotations amort. immos. corp.	49 796,00	64 652,66	-14 856,66	-22,98
Sur actif circulant : dot aux prov.		325 342,69	-325 342,69	-100,00
68174000 Dotations depre. creances clients		325 342,69	-325 342,69	-100,00
Autres charges	787,35	591,37	195,98	33,14
65600000 Pertes de change s/creances&dettes		586,20	-586,20	-100,00
65800000 Charges de gestion courante	787,35	5,17	782,18	15129,21
Total des charges d'exploitation (II)	769 039,19	1 903 229,54	-1 134 190,35	-59,59
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-447 803,77	-595 069,17	147 265,40	24,75
Opérations en commun				
Produits financiers				
Autres intérêts et produits assimilés	42 545,51	442 967,07	-400 421,56	-90,40
76300000 Revenus des autres créances	28,63		28,63	
76380000 Revenus Remuneration C/Courants	42 516,60	442 965,36	-400 448,76	-90,40
76800000 Autres produits financiers	0,28	1,71	-1,43	-83,63
Total des produits financiers (V)	42 545,51	442 967,07	-400 421,56	-90,40
Charges financières				

Détail des Comptes

GEORHIN

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 07/03/23

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 16.10

Compte de Résultat (2052)				
	Net 31/12/2022	Net N-1 31/12/2021	Variation	
			En valeur	En %
Dotations financières aux amort. et prov.	93 312,88	209 138,25	-115 825,37	-55,38
68660000 Dot/prov. éléments financiers	93 312,88	209 138,25	-115 825,37	-55,38
Intérêts et charges assimilées	181 880,54	712 321,39	-530 440,85	-74,47
66100000 Charges d'intérêts	1 000,00	700,00	300,00	42,86
66150000 Interets des comptes courants		627 512,41	-627 512,41	-100,00
66160000 Intérêts bancaires (escompte...)	180 880,54	84 108,98	96 771,56	115,05
Total des charges financières (VI)	275 193,42	921 459,64	-646 266,22	-70,14
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	-232 647,91	-478 492,57	245 844,66	51,38
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (1-2+3-4+5-6)	-680 451,68	-1 073 561,74	393 110,06	36,62

Détail des Comptes

GEORHIN

Période du 01/01/22 au 31/12/22
Edition du 07/03/23

© Sage - Sage 100 Etats comptables et fiscaux 16.10

Compte de Résultat (2053)				
	Net 31/12/2022	Net N-1 31/12/2021	Variation	
			En valeur	En %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits except. sur opérations de gestion	6 158,64	6 696,00	-537,36	-8,03
77200000 Produits /ex antérieurs	6 158,64	6 696,00	-537,36	-8,03
Produits except. sur opérations en capital	31 026,65	69 436,58	-38 409,93	-55,32
77500000 Produits de cession d'élé. d'actif		52 028,35	-52 028,35	-100,00
77800000 Autres produits exceptionnels	31 026,65	17 408,23	13 618,42	78,23
Total des produits exceptionnels (VII)	37 185,29	76 132,58	-38 947,29	-51,16
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges except. sur opérations de gestion	20 535,54	84 277,42	-63 741,88	-75,63
67100000 Charges excep. /opération gestion		71 414,91	-71 414,91	-100,00
67120000 Pénalités, Amendes fisc et pénales	951,00	207,11	743,89	359,18
67200000 Charges /exercices antérieurs	19 584,54	12 655,40	6 929,14	54,75
Charges except. sur opérations en capital	4 726,37	53 862,37	-49 136,00	-91,23
67500000 VNC éléments d'actif cédés	4 726,37	39 994,37	-35 268,00	-88,18
67800000 Autres charges exceptionnelles		13 868,00	-13 868,00	-100,00
Dotations except. aux amort. et prov.		224 293,16	-224 293,16	-100,00
68760000 Dot/prov. dépré. exceptionnelles		224 293,16	-224 293,16	-100,00
Total des charges exceptionnelles (VIII)	25 261,91	362 432,95	-337 171,04	-93,03
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	11 923,38	-286 300,37	298 223,75	104,16
Impôts sur les bénéfices * (X)		26 218,00	-26 218,00	-100,00
69500000 Impôts sur les bénéfices		26 218,00	-26 218,00	-100,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	400 966,22	1 827 260,02	-1 426 293,80	-78,06
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 069 494,52	3 213 340,13	-2 143 845,61	-66,72
5 - BÉNÉFICE OU PERTE	-668 528,30	-1 386 080,11	717 551,81	51,77

INFORMATION FINANCIERE PRO FORMA NON-AUDITEE

Introduction	3
1. Bilan Pro Forma au 31 décembre 2022	5
2. Compte de résultat Pro Forma du 1 ^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022	6
3. Détail du Bilan Pro Forma au 31 décembre 2022	7
3.1. Bilan retraité du groupe ARVERNE au 31 décembre 2022	7
3.2. Bilan retraité de la société TRANSITION au 31 décembre 2022	8
3.3. Ajustements bilantiels relatif au Rapprochement d'Entreprises	9
4. Détail du Compte de Résultat Pro Forma du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022	10
4.1. Compte de résultat consolidé retraité du groupe ARVERNE sur l'exercice 2022	10
4.2. Compte de résultat retraité de TRANSITION sur l'exercice 2022	10
5. Bases de préparation des Informations Financières Pro Forma Non Auditées.....	11
6. Hypothèses Pro Forma relatives au groupe ARVERNE	13
6.1. Cession de la filiale ARVERNE DRILLING	13
6.2. Acquisition du groupe GEORHIN	13
6.3. Levée de fonds sur LITHIUM DE FRANCE et dette de put vis-à-vis d'ARVERNE GROUP14	
6.4. Emission d'Obligations Convertibles par ARVERNE GROUP	15
7. Hypothèses Pro Forma relatives à TRANSITION	16
7.1. Bons de souscription émis par TRANSITION	16
7.2. Elimination du résultat financier lié au compte séquestre	17
8. Hypothèses Pro Forma relatives à l'opération de Rapprochement d'Entreprises	17
8.1. Opération de PIPE	17
8.2. Exercice du droit de r��demption	18
8.3. Effet de l'opération de Fusion	18
8.4. Co��ts de transaction	20
8.5. Effets fiscaux	21

Introduction

Les présentes informations financières Pro Forma non auditées (dénommées ci-après les « Informations Financières Pro Forma Non Auditées ») ont pour objectif de refléter l'impact des opérations ci-dessous (les « Opérations »).

Fusion ARVERNE GROUP et TRANSITION

En date du 1^{er} février 2023, ARVERNE GROUP et TRANSITION ont signé une lettre d'intention dans le but de procéder au Rapprochement d'Entreprises au cours duquel TRANSITION acquerra tous les actifs et passifs d'ARVERNE GROUP par le biais de la Fusion.

TRANSITION et ARVERNE GROUP ont conclu avec des Investisseurs, des accords de souscription dans le cadre d'une opération de PIPE (Private Investment in Public Equity ou opération de capital investissement). En contrepartie de leur investissement, les Investisseurs PIPE recevront de nouvelles Actions Ordinaires de TRANSITION. Le pourcentage définitif de détention des actionnaires actuels d'ARVERNE GROUP fait l'objet d'une hypothèse de 53% dans le capital social de TRANSITION mais dépendra du montant de la trésorerie disponible de TRANSITION à la date de réalisation de la Fusion et ce incluant le montant définitif du PIPE, qui n'est pas connu à la date de l'IBC.

Acquisitions et cessions réalisées par ARVERNE GROUP depuis le 31 décembre 2022

En date du 31 janvier 2023, ARVERNE GROUP a finalisé l'acquisition de la société mère GEORHIN ainsi que de 12 de ses filiales détenues à 100 % (le « Groupe GEORHIN ») pour un montant de 1 euro accompagné d'un complément de prix de 1,62 million d'euros. Ce groupe, spécialisé dans le développement de projets géothermiques en France, est titulaire de cinq permis exclusifs de recherche.

De plus, en date du 31 janvier 2023, le groupe ARVERNE a cédé la société ARVERNE DRILLING à un tiers pour un montant de 3 456 milliers d'euros.

Le 14 mars 2023, LITHIUM DE France, l'une des filiales du groupe ARVERNE, a annoncé la finalisation avec succès d'une levée de fonds d'un montant total de 44 millions d'euros, afin de financer sa campagne d'exploration, de tests et de forage dans l'objectif d'exploiter les ressources en lithium des zones identifiées. ARVERNE GROUP y a souscrit à hauteur de 20 millions d'euros. Cette opération est une condition contraignante de l'accord signé entre le SPAC TRANSITION et ARVERNE GROUP et figure à ce titre dans l'Information Financière Pro Forma Non Auditée.

Dans le cadre de l'acquisition du Groupe GEORHIN, de l'augmentation de capital de la société LITHIUM DE FRANCE, filiale d'ARVERNE GROUP, et plus généralement du projet de Regroupement d'Entreprises, ARVERNE GROUP a mis en place un programme d'émission d'obligations convertibles d'un montant global de 30 millions d'euros, afin de financer ces opérations. A date, seule la première tranche de 15 millions d'euros a été émise, et souscrite par 2 des 3 fondateurs de TRANSITION.

Les présentes Informations Financières Pro Forma Non Auditées ont pour objet d'illustrer (i) les effets significatifs que la Fusion et le PIPE auraient eus sur TRANSITION et ARVERNE GROUP ainsi que (ii) les effets des opérations d'acquisition, de cession et de financements

réalisées par ARVERNE GROUP postérieurement au 31 décembre 2022 dans la mesure où elles constituent des étapes préalables à la Fusion :

- Comme si ces opérations avaient eu lieu le 31 décembre 2022 pour les besoins du Bilan Pro Forma non audité à cette date ;
- Comme si ces opérations avaient eu lieu le 1er janvier 2022 pour les besoins du compte de résultat Pro Forma non audité pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les Informations Financières Pro Forma Non Auditées contiennent :

- Un bilan Pro Forma non audité au 31 décembre 2022 ;
- Un compte de résultat Pro Forma non audité pour l'exercice clos au 31 décembre 2022,
- Des notes explicatives.

Ces Informations Financières Pro Forma Non Auditées doivent être lues conjointement à l'IBC Notice, dont elles font partie intégrante. Les Informations Financières Pro Forma Non Auditées sont présentées à titre indicatif uniquement et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière et des résultats qui auraient été atteints si l'ensemble de ces opérations avaient eu lieu aux dates indiquées ci-dessus. En outre, les Informations Financières Pro Forma Non Auditées peuvent ne pas être pertinentes pour prédire la situation financière et les résultats futurs du nouvel ensemble. La situation financière et les résultats réels peuvent différer considérablement des Informations Financières Pro Forma Non Auditées en raison de divers facteurs. Les ajustements Pro Forma représentent les estimations de la Direction sur la base des informations disponibles à la date des Informations Financières Pro Forma Non Auditées et sont susceptibles d'évoluer si des informations supplémentaires deviennent disponibles.

1. Bilan Pro Forma au 31 décembre 2022

	Bilan consolidé retraité du groupe Arverne au 31 déc. 2022	Bilan retraité du SPAC Transition au 31 déc. 2022	Ajust. pro forma liés au rappo. d'entreprises	Bilan Pro Forma
En milliers EUR	Note 3.1	Note 3.2	Note 3.3	
Actifs				
Ecart d'acquisition	37 975			37 975
Immobilisations incorporelles	13 956			13 956
Immobilisations corporelles	6 966			6 966
Actifs financiers non courants	136			136
Impôts différés actifs				
Total actifs non-courants	59 032			59 032
Stocks et en-cours	413			413
Créances clients et actifs de contrat	6 667			6 667
Créances d'impôt exigibles	57			57
Autres actifs financiers	72			72
Autres actifs courants	914	355		1 269
Compte séquestre		206 578	(206 578)	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	46 033	1 040	136 938	184 011
Actifs destinés à être cédés				
Total actifs courants	54 156	207 973	(69 640)	192 489
Total Actif	113 189	207 973	(69 640)	251 522
Passif				
Capital	314	275	(190)	399
Primes liées au capital	843	5 749	152 010	158 601
Autres réserves	3 418			3 418
Résultats accumulés	10 227	(15 134)	53 506	48 599
Résultat de l'exercice	3 098	(2 828)	(53 388)	(53 118)
Capitaux propres - part du groupe	17 900	(11 938)	151 938	157 900
Participations ne donnant pas le contrôle	18 577			18 577
Total capitaux propres	36 476	(11 938)	151 938	176 477
Emprunts et dettes financières	20 540			20 540
Autres passifs financiers	16 272		(15 000)	1 272
Passifs financiers dérivés				
Dettes locatives	23			23
Passif au titre des engagements liés au personnel	44			44
Impôts différés passifs non-courants	24 671			24 671
Total passifs non-courants	61 551		(15 000)	46 551
Emprunts et dettes financières - courant	3 707	208 544	(206 578)	5 673
Autres passifs financiers et dérivés		10 613		10 613
Dettes locatives - courant	26			26
Impôts différés passifs courants				
Dettes fournisseurs	10 723			10 723
Dettes d'impôt exigible	174			174
Autres passifs courants	531	754		1 285
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés				
Total passifs courants	15 162	219 911	(206 578)	28 495
Total Passif	113 189	207 973	(69 640)	251 522

2. Compte de résultat Pro Forma du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

	Compte de résultat consolidé retraité du groupe Arverne 2022	Compte de résultat retraité de Transition 2022	Coûts de listing	Coûts de transaction	Compte de résultat Pro Forma
<i>En milliers d'euros</i>	Note 4.1	Note 4.2	Note 8.3	Note 8.4	
Chiffre d'affaires	11 425				11 425
Autres produits de l'activité	45				45
Production immobilisée	961				961
Achats consommés	(943)				(943)
Charges externes	(6 214)	(2 690)	(48 766)	(4 622)	(62 292)
Charges de personnel	(6 026)				(6 026)
Impôts et taxes	(228)	(41)			(270)
Autres charges d'exploitation	(387)	(96)			(483)
Dotation aux amortissements	(2 207)				(2 207)
Résultat opérationnel	(3 574)	(2 828)	(48 766)	(4 622)	(59 791)
Coût de l'endettement financier brut	(430)				(430)
Autres produits financiers	7 001				7 001
Autres charges financières	(18)				(18)
Résultat financier	6 553				6 553
Impôts sur les bénéfices	(110)				(110)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équiv					
Résultat net	2 869	(2 828)	(48 766)	(4 622)	(53 347)
<i>Part du groupe</i>	3 098	(2 828)	(48 766)	(4 622)	(53 118)
<i>Part des participations ne donnant pas le contrôle</i>	(228)				(228)

3. Détail du Bilan Pro Forma au 31 décembre 2022

3.1. Bilan retraité du groupe ARVERNE au 31 décembre 2022

En milliers EUR	Bilan consolidé du groupe Arverne au 31 déc. 2022	Cession d'Arverne Drilling Note 6.1	Acquisition de Georhin Note 6.2	Aug. capital de Lithium de France, émission d'OC et ann. du put Note 6.3 et 6.4	Bilan consolidé retraité du groupe Arverne au 31 déc. 2022
Actifs					
Ecart d'acquisition			37 975		37 975
Immobilisations incorporelles	4 475		9 481		13 956
Immobilisations corporelles	6 685		281		6 966
Actifs financiers non courants	20		116		136
Impôts différés actifs					
Total actifs non-courants	11 180		47 852		59 032
Stocks et en-cours			413		413
Créances clients et actifs de contrat	161		6 506		6 667
Créances d'impôt exigibles	57				57
Autres actifs financiers	72				72
Autres actifs courants	891		23		914
Compte séquestre					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 165	3 456	413	39 000	46 033
Actifs destinés à être cédés	5 175	(5 175)			
Total actifs courants	9 521	(1 719)	7 354	39 000	54 156
Total Actif	20 701	(1 719)	55 206	39 000	113 189
Passif					
Capital	314				314
Primes liées au capital	843				843
Autres réserves	(7 005)			10 423	3 418
Résultats accumulés	1 850		938	7 439	10 227
Résultat de l'exercice	(1 646)	5 682	(938)		3 098
Capitaux propres - part du groupe	(5 644)	5 682		17 862	17 900
Participations ne donnant pas le contrôle	748			17 828	18 577
Total capitaux propres	(4 896)	5 682		35 690	36 476
Emprunts et dettes financières	5 116		15 425		20 540
Autres passifs financiers			1 272	15 000	16 272
Passifs financiers dérivés					
Dettes locatives	23				23
Passif au titre des engagements liés au personnel	44				44
Impôts différés passifs non-courants	3		24 668		24 671
Total passifs non-courants	5 186		41 365	15 000	61 551
Emprunts et dettes financières - courant	12		3 696		3 707
Autres passifs financiers et dérivés	11 689			(11 689)	
Dettes locatives - courant	26				26
Impôts différés passifs courants					
Dettes fournisseurs	907		9 816		10 723
Dettes d'impôt exigible	174				174
Autres passifs courants	202		330		531
Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	7 401	(7 401)			
Total passifs courants	20 411	(7 401)	13 841	(11 689)	15 162
Total Passif	20 701	(1 719)	55 206	39 000	113 189

3.2. Bilan retraité de la société TRANSITION au 31 décembre 2022

	Bilan du SPAC Transition au 31 déc. 2022	SPAC Transition - BSAR B	Bilan retraité du SPAC Transition au 31 déc. 2022
<i>En milliers EUR</i>		Note 7.1	
Actifs			
Total actifs non-courants			
Autres actifs courants	355		355
Compte séquestre	206 578		206 578
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 040		1 040
Actifs destinés à être cédés			
Total actifs courants	207 973		207 973
Total Actif	207 973		207 973
Passif			
Capital	275		275
Primes liées au capital	5 749		5 749
Autres réserves			
Résultats accumulés	(4 592)	(10 542)	(15 134)
Résultat de l'exercice	(2 828)		(2 828)
Capitaux propres - part du groupe	(1 396)	(10 542)	(11 938)
Participations ne donnant pas le contrôle			
Total capitaux propres	(1 396)	(10 542)	(11 938)
Total passifs non-courants			
Emprunts et dettes financières - courant	208 544		208 544
Autres passifs financiers et dérivés	71	10 542	10 613
Autres passifs courants	754		754
Total passifs courants	209 369	10 542	219 911
Total Passif	207 973		207 973

3.3. Ajustements bilantiels relatif au Rapprochement d'Entreprises

	PIPE	Redemption	Fusion	Coûts de transaction	Ajust. pro forma liés au rappro. d'entreprises
<i>En milliers EUR</i>	Note 8.1	Note 8.2	Note 8.3	Note 8.4	
Actifs					
Total actifs non-courants					
Compte séquestre			(206 578)		(206 578)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	150 000	(206 500)	206 578	(13 140)	136 938
Actifs destinés à être cédés					
Total actifs courants	150 000	(206 500)		(13 140)	(69 640)
Total Actif	150 000	(206 500)		(13 140)	(69 640)
Passif					
Capital	165	(207)	(149)		(190)
Primes liées au capital	164 835	(206 294)	201 986	(8 518)	152 010
Autres réserves					
Résultats accumulés			53 506		53 506
Résultat de l'exercice			(48 766)	(4 622)	(53 388)
Capitaux propres - part du groupe	165 000	(206 500)	206 578	(13 140)	151 938
Participations ne donnant pas le contrôle					
Total capitaux propres	165 000	(206 500)	206 578	(13 140)	151 938
Emprunts et dettes financières					
Autres passifs financiers	(15 000)				(15 000)
Total passifs non-courants	(15 000)				(15 000)
Emprunts et dettes financières - courant			(206 578)		(206 578)
Total passifs courants			(206 578)		(206 578)
Total Passif	150 000	(206 500)		(13 140)	(69 640)

4. Détail du Compte de Résultat Pro Forma du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022

4.1. Compte de résultat consolidé retraité du groupe ARVERNE sur l'exercice 2022

	Compte de résultat consolidé du groupe Arverne 2022	Cession d'Arverne Drilling	Acquisition de Georhin	Compte de résultat consolidé retraité du groupe Arverne 2022
<i>En milliers d'euros</i>		Note 6.1	Note 6.2	
Chiffre d'affaires	10 717		708	11 425
Autres produits de l'activité	45			45
Production immobilisée	961			961
Achats consommés	(774)		(169)	(943)
Charges externes	(5 494)		(720)	(6 214)
Charges de personnel	(5 786)		(240)	(6 026)
Impôts et taxes	(207)		(21)	(228)
Autres charges d'exploitation	(160)		(227)	(387)
Dotation aux amortissements	(1 968)		(238)	(2 207)
Résultat opérationnel	(2 667)		(907)	(3 574)
Coût de l'endettement financier brut	(125)		(305)	(430)
Autres produits financiers	954	5 682	365	7 001
Autres charges financières	(18)			(18)
Résultat financier	811	5 682	60	6 553
Impôts sur les bénéfices	(19)		(91)	(110)
Quote-part du résultat des entreprises mises en équiv				
Résultat net	(1 875)	5 682	(938)	2 869
Part du groupe	(1 646)	5 682	(938)	3 098
Part des participations ne donnant pas le contrôle	(228)			(228)

4.2. Compte de résultat retraité de TRANSITION sur l'exercice 2022

	Compte de résultat de Transition 2022	Elimination des charges et produits financiers liés au compte séquestre	Compte de résultat retraité de Transition 2022
<i>En milliers d'euros</i>		Note 7.2	
Chiffre d'affaires			
Autres produits de l'activité			
Production immobilisée			
Achats consommés			
Charges externes	(2 690)		(2 690)
Charges de personnel			
Impôts et taxes	(41)		(41)
Autres charges d'exploitation	(96)		(96)
Dotation aux amortissements			
Résultat opérationnel	(2 828)		(2 828)
Coût de l'endettement financier brut			
Autres produits financiers	856	(856)	
Autres charges financières	(193)	193	
Résultat financier	663	(663)	
Impôts sur les bénéfices			
Quote-part du résultat des entreprises mises en équiv			
Résultat net	(2 165)	(663)	(2 828)
Part du groupe	(2 165)	(663)	(2 828)
Part des participations ne donnant pas le contrôle			

5. Bases de préparation des Informations Financières Pro Forma Non Auditées

Les Informations Financières Pro Forma Non Auditées ont été préparées conformément aux principes décrits à l'Annexe 20 du Règlement Délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2017/1129, les orientations de l'ESMA sur les obligations d'information au titre du règlement Prospectus (ESMA32-382-1138 du 4 mars 2021) et la position-recommandation n°2021-02 émise par l'AMF sur les informations financières pro Forma.

Les ajustements Pro Forma inclus dans les Informations Financières Pro Forma Non Auditées sont limités aux ajustements directement imputables aux accords relatifs au Regroupement d'Entreprises, notamment la Term Sheet signée entre les actionnaires de TRANSITION et d'ARVERNE GROUP le 1^{er} février 2023, et pouvant être étayés par des faits.

Les ajustements Pro Forma reflétant la réalisation de la Fusion et du PIPE sont basés sur certaines informations actuellement disponibles et sur certaines hypothèses et méthodologies considérées comme raisonnables à la date des Informations Financières Pro Forma Non Auditées. Ils peuvent être révisés à mesure que des informations supplémentaires deviendront disponibles. Par conséquent, il est probable que les montants réels différeront des Informations Financières Pro Forma Non Auditées.

Les Informations Financières Pro Forma Non Auditées sont basées sur les états financiers consolidés historiques respectifs d'ARVERNE GROUP et de TRANSITION. Elles doivent être lues conjointement avec les états financiers suivants :

Les états financiers consolidés IFRS d'ARVERNE GROUP pour les exercices clos les 31 décembre 2022, 31 décembre 2021 et 31 décembre 2020, qui figurent dans l'IBC Notice. Ces états financiers consolidés ont fait l'objet de procédures d'audit par KPMG, qui émettra ses rapports d'audit au moment de la parution du prospectus.

Les états financiers IFRS de TRANSITION pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui sont annexés au présent IBC Notice. Ces états financiers ont été audités par Deloitte & Associés. Leur rapport d'audit est daté du 10 mai 2023 et également annexé au présent IBC Notice.

Les états financiers consolidés audités historiques d'ARVERNE GROUP et les états financiers audités de TRANSITION ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union européenne (« IFRS ») et avec l'euro comme monnaie de présentation et de reporting.

Le Bilan Pro Forma non audité au 31 décembre 2022 a été préparé sur la base des éléments suivants :

- Le bilan consolidé historique d'ARVERNE GROUP au 31 décembre 2022 retraité des opérations significatives intervenues postérieurement à la date de clôture. Il s'agit des opérations de cession de la société ARVERNE DRILLING, d'acquisition du groupe GEORHIN, de la levée de fonds sur LITHIUM DE FRANCE ainsi que de l'émission d'obligations convertibles par ARVERNE GROUP ;

- Le bilan de TRANSITION au 31 décembre 2022 retraité de la juste valeur des bons de souscription de TRANSITION qui deviennent exerçables à compter de la réalisation de la Fusion ;
- Les incidences de l'opération de Fusion entre les deux sociétés et du PIPE.

Le Bilan Pro Forma est présenté comme si la Fusion et les autres transactions avaient été consommées le 31 décembre 2022.

Le Compte de Résultat Pro Forma non audité pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 a été préparé sur la base des éléments suivants :

- Le compte de résultat consolidé historique d'ARVERNE GROUP au 31 décembre 2022 retraité des opérations d'acquisition de GEORHIN, de cession d'ARVERNE DRILLING comme si elles avaient eu lieu au 1^{er} janvier 2022 ;
- Le compte de résultat de TRANSITION pour l'année 2022 retraité de la juste valeur des bons de souscription de TRANSITION évalués à leur dernier cours de bourse ;
- Les incidences de l'opération de Fusion entre les deux sociétés et du PIPE.

Le Compte de Résultat Pro Forma non audité est présenté comme si la Fusion et les autres transactions avaient été consommées le 1er janvier 2022.

Dans le cadre de la préparation des Informations Financières Pro Forma Non Auditées, certaines lignes du bilan et du compte de résultat ont été renommées ou reclassées afin d'aligner les informations financières historiques de TRANSITION avec les terminologies et la présentation retenues dans les états financiers historiques d'ARVERNE GROUP, considéré comme l'acquéreur comptable (voir, telles que présentées dans les tableaux suivants.

Les lignes suivantes ont été renommées par rapport aux états financiers de la société TRANSITION.

Bilan Pro Forma non audité

TRANSITION	ARVERNE GROUP
Prime d'émission	Primes liées au capital
Dette financière court terme	Emprunts et dettes financières - courant
Instruments financiers	Autres passifs financiers et dérivés
Autres dettes court terme	Autres passifs courants

Compte de résultat Pro Forma non audité

TRANSITION	ARVERNE GROUP
Autres achats et charges externes	Charges externes
Autres charges	Autres charges d'exploitation

Les charges constatées d'avance de TRANSITION ont été reclassées en autres actifs courants pour les besoins d'homogénéisation de l'Information Financière Pro Forma.

La trésorerie bloquée a été ventilée entre le poste « Compte séquestre » et le poste « Trésorerie et équivalent de trésorerie » afin d'identifier sur une ligne distincte les

sommes susceptibles d'être reversées aux actionnaires de TRANSITION dans le cadre de l'exercice de leur droit de rédemption.

6. Hypothèses Pro Forma relatives au groupe ARVERNE

6.1. Cession de la filiale ARVERNE DRILLING

En date du 31 janvier 2023, ARVERNE GROUP a acté la cession de la totalité des titres de la société ARVERNE DRILLING à un tiers pour un montant de 3,5 millions d'euros.

Les retraitements relatifs à la cession d'ARVERNE DRILLING tiennent compte d'un prix de cession de 3,5 millions d'euros en contrepartie d'un actif net négatif évalué à 2,2 millions d'euros se décomposant en un actif de 5,2 millions d'euros et en un passif de 7,4 millions d'euros.

ARVERNE GROUP a encaissé le règlement relatif à la cession de sa filiale en avril 2023. Le produit net figurant dans les comptes Pro Forma s'élève à 5,7 millions d'euros.

6.2. Acquisition du groupe GEORHIN

Aux termes d'un accord conclu le 31 janvier 2023, ARVERNE GROUP a finalisé l'acquisition de la société mère GEORHIN ainsi que de 12 de ses filiales détenues à 100 % (le Groupe GEORHIN) le 13 mars 2023. Le Groupe GEORHIN est spécialisé dans le développement de projets géothermiques en France. Le groupe est titulaire de cinq permis exclusifs de recherche obtenus ou en cours de renouvellement dans différentes régions de France accordés par arrêté ministériel.

Le Groupe GEORHIN a investi des sommes importantes dans la recherche, le forage et la construction d'une centrale de géothermie de surface à Vendenheim (67), représentant un coût d'investissement d'environ 100 millions d'euros dont 54 millions d'euros financés sur fonds propres du Groupe (Compte Courant d'Associé), le solde d'environ 45 millions d'euros étant financé par endettement auprès d'un pool de banques partenaires de premier rang.

Le groupe GEORHIN a également financé, par endettement, des permis d'exploration à hauteur de 17 millions d'euros.

Le groupe GEORHIN fait l'objet d'une procédure collective, à la suite d'incidents techniques de grande ampleur survenu dans le bassin de Vendenheim, ayant provoqué l'arrêt total de son activité.

En tant que nouvel et unique actionnaire du groupe GEORHIN, la société ARVERNE GROUP aura pour objectif de relayer les efforts de GEORHIN afin de donner toute sa crédibilité au projet de Vendenheim auprès des élus et des riverains, notamment dans le contexte de crise énergétique.

Pour les besoins des Informations Financières Pro Forma Non Auditées, les comptes consolidés 2022 de GEORHIN ont été établis et intégrés comme si le groupe avait été acquis au 1er janvier 2022 pour le compte de résultat et au 31 décembre 2022 pour le

bilan. Les Informations financières Pro Forma Non Auditées incluent un prix d'acquisition des titres de GEORHIN pour un montant de 1 euro et un complément de prix de 1,6 million d'euros payable dès le démarrage du premier puit de forage. Un second complément de prix conditionné au redémarrage de la centrale de Vendenheim avant le 31 décembre 2027 est prévu. Ce complément de prix est égal au 2/3 du « free cash-flow » annuel généré par l'exploitation de la centrale pendant une durée maximale de 10 ans, dans la limite de 23,8 millions d'euros. Ce complément de prix est non comptabilisé car considéré comme non probable à la date d'établissement des Informations Financières Pro Forma Non Auditées.

L'écart d'acquisition, intégrant ce prix et son premier complément, s'élève à 38 millions d'euros. Il n'a pas encore été affecté dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition.

Par ailleurs, la dette de GEORHIN, inscrite en compte courant pour un montant de 54 millions d'euros, associée au financement par fonds propres de la centrale de Vendenheim (compte courant de l'actionnaire précédent : La Compagnie des Châteaux) a été cédée à ARVERNE GROUP pour un montant de 1 euro.

La dette bancaire initiale du groupe GEORHIN d'un montant de 62 millions d'euros a été inscrite dans le bilan d'ouverture d'ARVERNE GROUP pour un montant de 17,4 millions d'euros (dont 13,8 millions d'euros de dettes financières non-courantes) conformément au plan de sauvegarde. Le premier complément de prix est également comptabilisé en dettes financières non-courantes à hauteur de 1,6 million d'euros. Les compléments de prix pour le rachat de la dette bancaire, qui sont contractuellement conditionnés au redémarrage de la centrale de Vendenheim avant le 31 décembre 2027, n'ont pas été non comptabilisés car considérés comme non probables à la date d'établissement de l'information Pro Forma.

6.3. Levée de fonds sur LITHIUM DE FRANCE et dette de put vis-à-vis d'ARVERNE GROUP

a) Levée de fonds sur LITHIUM DE FRANCE

Le 14 mars 2023, LITHIUM DE France, filiale du groupe ARVERNE, a annoncé la finalisation avec succès d'une levée de Fonds « la Série B » pour un montant de 44 millions d'euros. L'augmentation de capital est souscrite par ses principaux actionnaires, au premier rang desquels ARVERNE GROUP (à hauteur de 20 millions d'euros), Equinor Ventures et Hydro, leader industriel de l'énergie et de l'aluminium. La levée de fonds a pour objet le financement de la campagne d'exploration, la réalisation de tests et de forage dans l'objectif d'exploiter les ressources en lithium des zones identifiées.

La levée de fonds a généré une entrée de trésorerie nette de 24 millions d'euros. Cette entrée de trésorerie résulte de la différence entre l'apport provenant de la Série B, soit 44 millions d'euros, et le décaissement relatif à la souscription de 20 millions d'euros effectué par le groupe.

En souscrivant à cette nouvelle levée de fonds, le groupe ARVERNE augmente sa participation dans sa filiale de 57,60% à 61,87%. La quote-part de la situation nette revenant au groupe passe de 2,9 millions d'euros à 30,4 millions d'euros.

b) Dette de put vis-à-vis d'ARVERNE GROUP

Lors de la levée de Fonds réalisée par LITHIUM DE FRANCE en octobre 2021 « la Série A », une dette de put avait été constatée dans les comptes consolidés du groupe ARVERNE au profit d'Equinor Ventures. Cette dette de put avait été réévaluée dans les comptes consolidés 2022 du groupe ARVERNE à hauteur de 11,3 millions d'euros. Cette option correspondait à un engagement pour ARVERNE GROUP de racheter les actions d'Equinor Ventures en cas de perte de contrôle du fondateur d'ARVERNE GROUP à un prix d'exercice correspondant à la juste valeur des titres. Cette dette avait été comptabilisée à hauteur de la juste valeur des actions selon la méthode de l'acquisition anticipée.

En mars 2023, dans le cadre du financement de la Série B de LITHIUM DE FRANCE, un nouveau pacte d'actionnaires a été conclu, rendant caduque cette option de vente entraînant ainsi l'extinction du passif financier comptabilisé au 31 décembre 2022.

Cette option de vente, comptabilisée en « Autres passifs financiers et dérivés » pour un montant de 11,3 millions d'euros, est donc neutralisée par un ajustement Pro Forma. Ce retraitement vient en diminution de la ligne « Autres passifs financiers et dérivés » du bilan consolidé retraité du groupe ARVERNE en contrepartie d'une augmentation des réserves consolidées (10 millions d'euros) et d'une augmentation des intérêts minoritaires (1,3 millions d'euros).

c) Participations ne donnant pas le contrôle

La décomptabilisation de l'option de vente mentionnée au paragraphe précédent augmente le poste « Participations ne donnant pas le contrôle » d'un montant de 1,3 millions d'euros.

La part de l'augmentation de capital revenant aux minoritaires à la suite de leur souscription à la Série B de LITHIUM DE FRANCE entraîne une augmentation du poste « Participations ne donnant pas le contrôle » d'un montant de 16,6 millions d'euros.

En somme, le poste « Participations ne donnant pas le contrôle » évolue à la hausse pour un montant de 17,9 millions d'euros.

6.4. Emission d'Obligations Convertibles par ARVERNE GROUP

Dans le cadre de l'acquisition du groupe GEORHIN, de l'augmentation de capital de la société LITHIUM DE FRANCE, filiale d'ARVERNE GROUP, et plus généralement du projet de regroupement d'entreprises, ARVERNE GROUP a mis en place un programme d'émission d'obligations convertibles en actions ARVERNE GROUP ou échangeables en actions LITHIUM DE FRANCE d'une valeur nominale de 10 euros par action, en 2 tranches :

Une première tranche d'un montant nominal total de 15 millions d'euros, émise le 3 mars 2023, destinée à financer (i) le prix d'achat des actions de GEORHIN et le rachat des créances afférentes dans le cadre de l'acquisition du Groupe GEORHIN, ainsi que le paiement des dépenses (notamment honoraires de conseil) et débours et autres taxes, jusqu'à un montant de 6 millions d'euros (ii) la souscription d'ARVERNE GROUP à la série B LITHIUM DE FRANCE pour un montant de 5 millions d'euros, (iii) le paiement des frais liés à la mise en place des obligations, le paiement des frais liés à la préparation de la

Fusion et le financement des besoins généraux du Groupe jusqu'au 30 juin 2023 (y compris le financement d'ARVERNE DRILLING Services et de ses Filiales) pour 4 millions d'euros. Cette première tranche a été souscrite par CRESCENDISSIMO et EIFFEL INVESTMENT GROUP, tous deux fondateurs de TRANSITION.

Lors de la réalisation de la Fusion, les titulaires des obligations convertibles sont réputés avoir demandé le remboursement anticipé de cette première tranche par la conversion des obligations en actions nouvelles d'ARVERNE GROUP.

Une deuxième tranche, non encore émise, d'un montant nominal maximum de 15 millions d'euros, dont l'objet est de financer le montant résiduel de la souscription du groupe ARVERNE à la Série B de LITHIUM DE FRANCE.

Dans l'hypothèse où la Fusion interviendrait définitivement après le déblocage de la seconde tranche, celle-ci sera intégralement remboursée en numéraire aux souscripteurs au plus tard à la date de réalisation de la Fusion.

L'opération a été retranscrite dans les Informations Financières Pro Forma par une augmentation de la trésorerie à hauteur de 15 millions d'euros en contrepartie d'une dette financière non courante.

Pour les besoins des Informations Financières Pro Forma Non Auditées, les Obligations sont présumées être converties en actions ordinaires du nouvel ensemble résultant de la Fusion. L'intégralité des 15 millions d'euros a donc été transférée des dettes financières non courantes aux capitaux propres et donne lieu à émission de 1,5 millions d'actions nouvelles au prix unitaire de 10 euros (dont 0,01 euro de valeur nominale).

7. Hypothèses Pro Forma relatives à TRANSITION

7.1. Bons de souscription émis par TRANSITION

La société TRANSITION a émis divers bons de souscription dans le cadre de son introduction en bourse :

- 20 650 000 bons de souscription d'actions ordinaires rachetables (les « BSAR B ») ou (les « warrants B ») en circulation à un prix unitaire de 0,01 euro ;
- 575 460 bons de souscription de Fondateur (les « BSAR A ») ;
- 7 100 000 bons de souscription supplémentaires (les « Forward Purchase Warrants ») à un prix unitaire de 0,01 euro ;

TRANSITION a déterminé que ces instruments devaient être classés comme des instruments dérivés selon IFRS 9 et devaient être inscrits à leur juste valeur dont la variation est reconnue dans le compte de résultat. La juste valeur des BSAR A et B a été déterminée comme étant nulle dans le bilan historique de TRANSITION au 31 décembre 2022. En effet, aucun regroupement d'entreprises n'ayant été annoncé à cette date, les BSAR B ne pouvaient pas être exercés et avaient donc une valeur nulle. Les Forward Purchase Warrants, quant à eux, ont été valorisés à 0,01 euro dans le bilan historique de TRANSITION au 31 décembre 2022.

L'annonce de la Fusion est l'événement déclencheur d'un changement dans l'évaluation des BSAR A et B étant donné que la Fusion rend ces bons de souscription exerçables. Étant donné que la Fusion est supposée avoir lieu le 1er janvier 2022 aux fins du compte de résultat Pro Forma non audité, son annonce est supposée avoir eu lieu au cours de la période comptable précédente et, par conséquent, la réévaluation des warrants est reflétée dans les Informations Financières Pro Forma de TRANSITION avec une contrepartie en réserves consolidées.

Pour les besoins des Informations Financières Pro Forma, les BSAR A et les BSAR B sont évalués en fonction du prix de marché des BSAR B (car seuls ces BSAR sont cotés) au 25 mai 2023, soit 0,5 euro par unité.

Les BSAR A et B figurent dans le Bilan Pro Forma dans la rubrique « Autres passifs financiers et dérivés » du passif courant. La contrepartie vient s'imputer sur les résultats accumulés du nouvel ensemble.

Les BSAR A et B deviennent exerçables à compter de la réalisation de la Fusion et expirent 5 ans après, pour un prix de souscription de 11,50 €. Les BSAR B pourront être remboursés, si le cours est supérieur à 18 €, à compter de la réalisation de la Fusion et dans un délai de 5 ans, au prix unitaire fixé à 0,01 euro.

Les Forward Purchase Warrants, quant à eux, peuvent être exercés à compter de la publication de l'IBC Notice et jusqu'au 4^{ème} jour précédant l'Assemblée Générale d'approbation de la Fusion. Les Forward Purchase Warrants n'ayant pas été exercés à la date de réalisation, ils présentent une juste valeur nulle.

7.2. Elimination du résultat financier lié au compte séquestre

L'IBC étant réputée s'être produite au 1er janvier 2022 pour les besoins de la présentation du compte de résultat, le résultat financier de TRANSITION associé au séquestre des fonds a été neutralisé. Dans l'hypothèse pro forma, la rédemption étant effective et les fonds remboursés au 1^{er} janvier 2022, il n'y a donc pas d'incidence financière dans le compte de résultat retraité de TRANSITION sur l'exercice pro forma 2022.

8. Hypothèses Pro Forma relatives à l'opération de Rapprochement d'Entreprises

8.1. Opération de PIPE

Pour que la Fusion soit effective, la lettre d'intention signée le 1^{er} février 2023 prévoit que la société TRANSITION devra disposer d'au moins 139 millions d'euros de liquidités (minimum cash condition) avant la date de réalisation de la Fusion. Cette trésorerie inclut les fonds levés lors du PIPE, après exercice des droits de rédemption par les actionnaires de catégorie B.

TRANSITION et ARVERNE GROUP ont conclu des accords de souscription avec les Investisseurs PIPE dans le cadre d'une levée de fonds pour un montant de 130 millions d'euros. Compte tenu du succès de l'opération, l'hypothèse a été prise que des investisseurs complémentaires participeront au PIPE d'ici la date de la Fusion. Pour

l'établissement des pro forma, une hypothèse de levée de fonds de 150 millions d'euros a été retenue. Cette hypothèse correspond à l'émission de 15 millions d'actions nouvelles à un prix unitaire de 10 euros pour un nominal de 0,01 euro. Le PIPE est considéré, pour les besoins du pro forma, comme survenant immédiatement avant la Fusion.

L'opération de PIPE intègre également la conversion des obligations émises par ARVERNE GROUP, à hauteur de 15 millions d'euros, dans le cadre du financement des opérations effectuées par le groupe ARVERNE postérieurement au 31 décembre 2022.

8.2. Exercice du droit de r  demption

Les actionnaires historiques de TRANSITION pourront exercer leur droit de rachat (droit de "r  demption")    compter de la date de publication de l'avis d'Assembl   G  n  rale Extraordinaire approuvant le Rapprochement d'Entreprises (Initial Business Combination Notice) jusqu'au quatri  me jour ouvr   pr  c  dant la date de l'Assembl   G  n  rale Extraordinaire. Le prix de rachat est fix      10 euros par action pour les investisseurs titulaires d'actions B, payable en num  raire.

Le taux de r  demption n'est pas encore connu    date. Pour les besoins de l'Information Financ  re Pro Forma Non Audit  e, l'analyse a   t   pr  par  e sur la base d'un taux de r  demption fix      100 %, soit un total de 20 650 000 Actions de cat  gorie B et une r  duction de la tr  sorerie corr  lative d'un montant de 206,5 millions d'euros.

L'ajustement Pro Forma constat   dans le Bilan Pro Forma Non Audit   au 31 d  cembre 2022 repr  sente les droits de rachat suppos  s   tre exerc  s par 100 % des actionnaires titulaires d'actions de cat  gorie B. Cela correspond    20 650 000 actions de cat  gorie B d'une valeur nominale de 0,01 euro. Compte tenu de leur valeur de remboursement fix  e    10 euros, l'impact se traduit par une r  duction de capital    hauteur de 206,5 milliers d'euros accompagn  e d'une diminution des dettes financi  res non courantes    hauteur de 206 578 milliers d'euros en contrepartie d'une diminution du compte s  questre pour 206 578 milliers d'euros.

8.3. Effet de l'op  ration de Fusion

a) Traitement comptable de la Fusion

La direction de TRANSITION et d'ARVERNE ont caract  ris   ensemble l'op  ration de regroupement d'entreprises afin de d  terminer le traitement comptable de la Fusion, notamment en identifiant l'acq  reur comptable au sens de la norme IFRS 3 (§67-7 et B13 – B18).

Compte tenu des informations suivantes, le groupe ARVERNE a   t   identifi   comme acq  reur comptable, bien que d'un point de vue juridique, TRANSITION soit l'entit   survivante    la Fusion.

Selon l'analyse effectu  e, l'actionnaire majoritaire ainsi que les actionnaires historiques d'ARVERNE GROUP d  tiendront la plus grande part du capital et des droits de vote dans le nouvel ensemble avec une participation d'environ 53 %, dans l'hypoth  se d'un rachat int  gral des Actions B de TRANSITION.

L'accord relatif au Rapprochement d'Entreprises prévoit qu'après la Fusion, le Conseil d'Administration du nouvel ensemble sera présidé par l'actuel président directeur général d'ARVERNE GROUP.

Par ailleurs, le management de la nouvelle entité combinée sera identique au management actuel d'ARVERNE GROUP, et le management de TRANSITION disparaîtra.

Enfin, ARVERNE GROUP représente l'entité la plus importante, tant en termes de chiffre d'affaires que total Actif (hors compte séquestre).

La dénomination de l'entité combinée sera ARVERNE GROUP SA. Le siège social de l'entité combinée (actuellement à Paris) sera transféré à Pau, soit au siège social actuel d'ARVERNE GROUP. Les contrats conclus par TRANSITION ont vocation à être résiliés préalablement à la réalisation de l'Opération. Ceux d'ARVERNE GROUP resteront en vigueur et seront simplement transférés à l'entité combinée.

De plus, l'activité d'ARVERNE GROUP subsistera à la suite de la Fusion alors que celle de TRANSITION cessera.

L'opération de Fusion n'est toutefois pas assimilée à une opération de regroupement d'entreprises selon la norme IFRS 3. En application du §B7 de la norme IFRS 3, l'entité TRANSITION ne remplit pas les conditions requises pour être identifiée en tant qu'entreprise. Dès lors, et conformément à la position de l'IFRIC de mars 2013 « *Accounting for reverse acquisitions that do not constitute a business* », la Fusion est considérée comme une réorganisation de capital au titre de laquelle le groupe ARVERNE est réputé émettre des titres en contrepartie de biens et de services de TRANSITION, c'est-à-dire son statut d'entité admise aux négociations sur les marchés financiers.

Sur la base d'IFRS 2, la différence observée entre la juste valeur des actions réputées émises et la juste valeur des actifs identifiables correspond au coût présumé du service de cotation fourni par TRANSITION à ARVERNE GROUP et est comptabilisée en diminution du résultat.

La juste valeur des actions de catégorie B et des actions émises lors du PIPE est fixée à 10 euros par action. Les actions ainsi émises seront des actions ordinaires. Compte tenu de l'hypothèse de rachat des actions de catégorie B (100%), seules les actions émises dans le cadre du PIPE ont été retenues. Les Actions A1, également converties en Actions Ordinaires lors de la Fusion, sont évaluées à 7 euros. En somme, les Actions Ordinaires réputées émises sont valorisées à 162,9 millions d'euros.

Les Actions de Classe A2, de Classe A3 et de Classe A4 seront converties en Actions Ordinaires après la date de réalisation de la Fusion lorsque le cours de bourse dépassera respectivement 12 euros, 14 euros et 20 euros. Cette condition représente une condition de non-acquisition devant être reflétée dans l'évaluation des actions. Sur la base d'un modèle d'évaluation des options de type Monte-Carlo, à la date d'annonce de l'Opération, les Actions de Classe A2, de Classe A3 et de Classe A4 réputées émises sont respectivement valorisées à 5,3 euros, 4,8 euros et 3,9 euros, en utilisant les hypothèses suivantes : i) une maturité de 10 ans, (ii) taux sans risque de 3%, (iii) absence de dividende (iv) un prix de l'action de 10€ et (v) une volatilité de 42.5% en ligne avec les comparables cotés de ARVERNE, (vi) une marge de repo de 4% et (vii) une décote d'illiquidité de 30% .

En somme, les Actions de Classe A2, les Actions de Classe A3 et les Actions de Classe A4 réputées émises sont valorisées à 23,9 millions d'euros.

Les valeurs des actions et des bons de souscription d'actions réputés émis sont uniquement destinées à la préparation de l'Information Financière Pro Forma Non Auditée. Elles peuvent différer sensiblement en fonction des fluctuations du prix des actions ordinaires de la société jusqu'à la date de réalisation de l'IBC.

L'actif net de TRANSITION est évalué à (12) millions d'euros hors PIPE. Ce montant correspond à des capitaux propres négatifs présentant une perte de 1,4 millions d'euros ainsi qu'à la dette relative aux bons de souscription d'actions évaluée à 10,6 millions d'euros.

L'incidence comptable de la Fusion est résumée en suivant :

	Quantité	Valeur	Total k€
Actions Classe A1 convertibles en AO	1 835 556	7.0	12 849
Actions Classe A2	1 835 556	5.3	9 728
Actions Classe A3	1 835 556	4.8	8 811
Actions Classe A4	1 376 667	3.9	5 369
Valeur totale des actions réputées émises		(a)	36 757
Actif net de TRANSITION		(b)	-12 008
Coûts de listing		(b)-(a)	(48 766)

Le coût de listing de 48,8 millions d'euros est comptabilisé en charges externes au compte de résultat pro forma.

b) Reclassement de la trésorerie bloquée

L'ajustement Pro Forma correspond au reclassement de la trésorerie bloquée vers le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie comme suit :

	Total k€
Montant des liquidités soumises à restrictions en TRANSITION au 31 décembre 2022	206 578
Rédemption (en considérant 100 % de taux de r��d��mption)	(206 500)
PIPE	150 000
Tr��sorerie disponible nette de r��chat & PIPE, avant co��ts de transaction	150 078
Co��ts de Transaction	(13 140)
Tr��sorerie disponible nette de r��chat & PIPE, apr��s co��ts de transaction	136 938

8.4. Co  ts de transaction

Les co  ts de transaction correspondent aux co  ts engag  s lors du Rapprochement d'Entreprises. Ils s'  l  vent    13,1 millions d'euros et comprennent :

- Des commissions bancaires relatives    la lev  e de fonds dans le cadre du PIPE ;
- Des honoraires des banques d'affaires dans le cadre de l'op  ration de Fusion ;
- Des honoraires aupr  s des divers conseils juridiques et financiers.

Les coûts directement attribuables aux actions réputées émises dans le cadre de l'Opération sont comptabilisés en moins des capitaux propres, pour leur montant net d'impôt. Les coûts non directement attribuables à ces opérations figurent au Compte de Résultat Pro Forma.

Compte tenu de la complexité d'affectation des coûts de transaction, la répartition des coûts de transaction a été réalisée au prorata de l'augmentation de capital liée au Rapprochement d'Entreprises sur le total du capital après opération.

Les coûts de transaction sont donc ventilés de la manière suivante :

- 8,5 millions d'euros imputés sur les primes liées au capital ;
- 4,6 millions d'euros inscrits dans la rubrique « Charges externes » du Compte de Résultat Pro Forma.

8.5. Effets fiscaux

Le groupe ARVERNE n'ayant pas généré de bénéfices imposables au titre des exercices antérieurs, aucun impôt différé actif ni aucune incidence fiscale n'est comptabilisée dans ses comptes consolidés historiques. En conséquence, aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé dans les Comptes Pro Forma pour les différences temporaires d'assiette fiscale générées par les ajustements liés à la Fusion.



CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

01/01/2023 – 31/12/2023

Assuré

GEORHIN

ZAC Champs de Lescazes

47310 ROQUEFORT

Numéro de Police

FR00017177LI



ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE

CONDITIONS PARTICULIERES

Souscripteur :

GEORHIN

ZAC Champs de Lescazes

47310 ROQUEFORT

Police N° FR00017177LI

Date d'effet 01.01.2023

Echéance principale 01.01

Païement Trimestriel

Courtier WTW

Les Garanties prévues ci-après sont consenties moyennant paiement de la prime ci-dessous :

Prime nette	Euros	20 000.00 €	Plus taxes en vigueur à l'échéance
-------------	-------	-------------	------------------------------------

Prime TTC	Euros	21,810.80 €
-----------	-------	-------------

D'un commun accord entre les parties, il est précisé que le présent contrat est modifié conformément à l'avenant ci-joint.

Il n'est pas autrement dérogé aux autres clauses et conditions du présent contrat.

Fait à Paris, en autant d'exemplaires que de parties au contrat, le 02/05/2022.

La société

Le souscripteur

(Cachet et signature)



XL Insurance

XL INSURANCE COMPANY SE
SUCCURSALE FRANÇAISE
61 RUE MSTISLAV ROSTROPOVITCH - 75017 PARIS
RCS PARIS 419 408 927
SIÈGE SOCIAL : ST STEPHEN'S GREEN - DUBLIN (IRLANDE)
REPRÉSENTÉE PAR XL CATLIN SERVICES SE (ORIAS N° C184968)

XL Insurance Company SE, 61, rue Mstislav Rostropovitch - 75017 Paris, France, Telephone: +33 1 56 92 80 00 axaxl.com

XL Insurance Company SE, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée 8 St. Stephen's Green, Dublin 2, D02 VK30, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland (www.centralbank.ie)

XL Insurance Company SE, Succursale française : 61, rue Mstislav Rostropovitch - 75017 Paris, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927.

Directors: B.R.P. Joseph (UK), X. Veyry (FR), D. Guest, D. Palici-Chehab (FR), J. O'Neill, H. Browne, P.H. Rastoul (FR)

CONDITIONS PARTICULIERES
ASSURANCE RESPONSABILITE
CIVILE GENERALE- GEORHIN
N° FR00017177LI23A



XL Insurance
Reinsurance

Souscripteur : GEORHIN

Assurés : GEORHIN

ZAC Champs de Lescazes

47310 ROQUEFORT

Agissant tant pour son compte que pour celui de qui il appartiendra et pour le compte des Sociétés de son groupe et de ses filiales.

Assureur : XL INSURANCE COMPANY SE

dont le Siège Social est situé JAVA - 61 rue Mstislav Rostropovitch 75832 Paris Cedex 17

Contrat N°: FR000171777LI23A

Date d'effet du contrat : 01 Janvier 2023

Echéance principale : 01/ 01

Fractionnement : ANNUEL

Durée du contrat : 1 an, avec tacite reconduction

Préavis : 2 mois

Le présent « Contrat » est régi par le « Code des Assurances », les « Conditions Générales » de l'Assureur en annexe, les présentes « Conditions Particulières » et « Conventions Spéciales » qui prévalent, partout où elles sont plus favorables aux Assurés.



POLICE D'ASSURANCE MULTIRISQUES DES RESPONSABILITES ENVIRONNEMENTALES : ENVIROPRO v2.0

Le présent contrat est régi par le Code des Assurances, les Conditions Générales **EnviroPro v2.0**, les présentes Conditions Particulières et Annexes. Les Conditions Particulières et Annexes prévalent sur les Conditions Générales en ce qu'elles ont de contraire ou de différent.

INTERMEDIAIRE : **WTW REGION SUD OUEST BUREAU BRUGES**

CODE INTERMEDIAIRE : **033338**

SOUSCRIPTEUR : **GEOVEN**
ZAC Des Champs de Lescaze
47310 ROQUEFORT

AVENANT N°5

OBJET AVENANT : **Renouvellement**

DATE D'EFFET : **14 juin 2023 à zéro heure**



Conditions Particulières

Numéro de Police: 7.201.788

Préambules

- 1) Conformément à l'article 6 du Code civil, il est rappelé qu'aucune des garanties du présent contrat ne peut s'appliquer dès lors qu'elle aurait pour objet un risque dont l'assurabilité serait contraire à l'ordre public, ou lorsqu'une interdiction de fournir un contrat ou un service d'assurance s'impose à l'assureur à raison d'une mesure de sanction, de restriction, de prohibition ou d'embargo prescrites par les lois ou règlements de tout Etat ou par toute décision de l'Organisation des Nations Unies ou de l'Union Européenne.
- 2) Dans les clauses relatives à la connaissance et à la maîtrise du risque assuré, il faut comprendre par « **Assuré(s)** » la direction générale de l'**Assuré** ou toute personne substituée dans cette fonction notamment par le biais d'une délégation de pouvoir.
- 3) Dans les clauses relatives à la vie du contrat et à la déclaration de sinistre, il faut comprendre par « Assuré(s) » le service assurances du **Souscripteur**.

2 - Assurés

L'article 2 « Assurés » est modifié par ce qui suit :

Le **souscripteur** pour son compte et celui des entités suivantes pour leurs seules participations aux **activités assurées** visées à l'article 3.1.1. ci-après :

- FONGEOM,
- SFL,
- GEOVEN DISTRIBUTION en sa qualité de responsable de la distribution de l'énergie produite par la centrale nominativement visée à l'article 4.1. ci-après,
- 2GRE (anciennement GEORHIN), société qui détient les droits miniers du site de VENDENHEIM, du seul fait des prestations incombant au **souscripteur** relatives à la centrale nominativement visée à l'article 4.1. ci-après. Il est précisé que 2GRE ne bénéficie pas de la qualité d'**assuré** pour toute prestation au titre d'un permis de recherche exclusif ou non, ou de tout autre travaux miniers ou de stockage souterrain, ne participant pas aux **activités assurées**, alors même que ces activités seraient localisées dans l'emprise d'un **site de l'assuré**.

3 - Activités Assurées

L'article 3 « Activités Assurées » est modifié par ce qui suit :

3.1 Sans préjudice des exclusions 3.1.16 et 3.1.17 des Conditions Générales, les **activités assurées** sont décrites ci-après :

- Suivi, maintenance et surveillance de la centrale géothermiques et des réseaux de chaleur associés.

3.2 Il est précisé que la couverture du présent contrat est acquise à l'**Assuré** en sa qualité de maître d'ouvrage pour les travaux effectués pour son propre compte (dans l'emprise d'un **Site de l'assuré**), à l'exception des opérations de démantèlement de site (total ou partiel) et des opérations de dépollution des sols et des eaux souterraines dans le cadre d'une cessation d'activité. La couverture pourra être étendue à ces opérations sous réserve de la déclaration des travaux à l'**assureur** et de la revue satisfaisante par ses soins des éléments déclarés.

5 - Période d'Assurance

L'article 5 « Période d'Assurance » est modifié par ce qui suit :

5.1 Date d'effet : 14 juin 2023 à ZERO HEURE

5.2 Période d'assurance : la police est renouvelée pour une durée d'un an. Elle se reconduira automatiquement d'année en année, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties, notifiée par lettre recommandée au moins **2 mois** avant l'expiration de la **période de garantie** en cours.

5.3 Date d'échéance principale : 14 juin à ZERO HEURE

8 - Limites de Garantie

L'article 8 « Limites de Garantie » est modifié par ce qui suit :

8.1 Limite « Tous dommages confondus » pour la période : **20.000.000 €**

8.2 Si un seul et même **sinistre** vient à faire intervenir plus d'une des garanties souscrites telles que définies à l'article 7 des présentes Conditions Particulières, il est entendu que l'indemnité versée par l'**Assureur** pour l'ensemble des garanties mises en jeu sera limitée à **20.000.000 €**, les sous-limitations visées à l'article 9 ci-après demeurant applicables.

9 - Tableau des garanties et franchises

L'article 9 « Tableau des garanties et franchises » est modifié par ce qui suit :

9.1. Les plafonds des garanties sont définis comme suit :

GARANTIES	Limites pour la période d'assurance*
LIMITE TOUS DOMMAGES CONFONDUS* :	20.000.000 €
DONT GARANTIES PRINCIPALES :	
Garantie Responsabilité Civile Atteintes à l'Environnement (A) <i>y compris au titre du préjudice écologique</i>	20.000.000 €
- dont dommages matériels et immatériels	20.000.000 €
- dont dommages aux biens confiés	500.000 €
- dont dommages aux biens des préposés	500.000 €
Garantie Responsabilité Environnementale (B)	2.000.000 €
Garantie Frais de dépollution du Site de l'Assuré (C)	5.000.000 €
- dont frais de décontamination et reconstruction	5.000.000 €
Garantie Frais de Prévention et d'Urgence (D)	3.000.000 €
Responsabilité Personnelle ou Solidaire des Dirigeants de fait ou de droit selon les dispositions de l'article 12.1. ci-après	20.000.000 €
DONT GARANTIES ADDITIONNELLES :	
Dommages environnementaux en l'absence de pollution <i>Cette capacité vient éroder la limite de la garantie (B)</i>	2.000.000 €
Frais relatifs à une pollution subie <i>Cette capacité vient éroder la limite de la garantie (C)</i>	Non garanti
Opérations de transport selon les dispositions de l'article 12.1. ci-après	2.000.000 €
Extension communication de crise en cas de fait de pollution ou de dommages environnementaux garantis	150.000 €
Responsabilité du fait des déchets livrés selon les dispositions de l'article 12.1. ci-après	500.000 €

* Il est entendu que l'engagement maximal de l'assureur ne peut dépasser la Limite Tous Dommages Confondus

Il est rappelé que sont inclus pour chaque garantie les **Frais de défense** associés (sans préjudice des dispositions de l'article 3.1.6. des Conditions générales relatif aux frais de défense lors de la mise en cause de la Responsabilité des dirigeants)

Extension Défense Pénale Recours :

50.000 € par période d'assurance, les litiges inférieurs à 1.500 € n'étant pas pris en charge (Voir Annexe des Conditions générales). Cette capacité vient s'ajouter à la limite « tous dommages confondus ».

9.2. Franchises

- **100.000 €** par **sinistre**,

Il est entendu que les franchises visées ci-avant ne s'appliquent pas en cas d'intervention en DIL (en référence à l'article 11.2. « Intervention en DIC / DIL » des présentes Conditions particulières).

La franchise s'applique une seule fois pour l'ensemble des garanties mises en œuvre à l'occasion d'un même **fait dommageable**, selon les modalités précisées au paragraphe 10.2 des Conditions Générales.

11 - Intervention de la police

L'article 11 « Intervention de la police » est modifié par ce qui suit :

11.1. Le présent contrat intervient selon ses termes et conditions en différence de conditions DIC et en différence de limites DIL (selon les dispositions de l'article 11.2. ci-après) des garanties environnementales listées ci-après dont pourrait disposer l'**Assuré** :

- Assurance automobile obligatoire dans le pays concerné,
- Assurance Responsabilité Civile des Mandataires Sociaux,
- Assurance Responsabilité Civile Maîtrise d'Ouvrage,
- Toute garantie « environnement » dont disposerait une entité acquise en cours de période d'assurance,

Il intervient au premier euro franchise déduite dans les autres cas.

11.2. Intervention en DIC / DIL :

- **En différence de limites (DIL) :** les garanties du présent contrat s'appliquent en excédent, ou après épuisement des garanties des polices sous-jacentes, sous réserve dans ce deuxième cas de l'application des franchises prévues au titre du présent contrat.
- **En différence de conditions (DIC) :** dans l'hypothèse où un dommage n'est pas garanti par les polices sous-jacentes (y compris en cas de non application de ces garanties pour quelque cause que ce soit), les garanties du présent contrat s'appliquent au premier euro sous réserve de l'application des franchises prévues au titre du présent contrat

Il est précisé que l'intervention en DIC ou en DIL s'entend en drop-down, c'est-à-dire :

- Avec un point d'attachement correspondant à la capacité des éventuelles sous-limites de la police sous-jacente,
- Avec un point d'attachement correspondant à la limite restante en cas d'érosion des capacités sous-jacentes. Il est précisé que l'épuisement des garanties sous-jacentes pourra survenir du fait d'un sinistre non éligible au titre du présent contrat.